

D<sup>R</sup> S. BERNSTEIN

Les Persécutions  
des Juifs  
en Roumanie



California  
Regional  
Library Facility

ÉDITION  
DU BUREAU DE L'ORGANISATION SIONISTE  
A COPENHAGUE



D<sup>R</sup> S. BERNSTEIN

---

# Les Persécutions des Juifs en Roumanie



ÉDITION  
DU BUREAU DE L'ORGANISATION SIONISTE  
A COPENHAGUE

1917



## INTRODUCTION

---

Ce volume est un extrait du livre intitulé *Die Judenpolitik der rumänischen Regierung* (Politique juive du gouvernement roumain), publié au mois de mars 1918 par le Bureau sioniste de Copenhague. Le livre ayant pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique des pays civilisés sur la situation tragique des Juifs roumains, l'auteur s'est décidé à ne reproduire dans cette édition que les parties qui jettent un grand jour sur les traitements des Juifs en Roumanie pendant la guerre mondiale.

Depuis que le livre a paru, les méthodes mises en œuvre par le gouvernement roumain dans la question juive du pays n'ont pas changé. Pendant quelque temps, la paix de Bucarest, imposée par la violence, laquelle touchait aussi à la question juive, fut employée pour induire en erreur l'opinion publique en faisant accroire que la naturalisation des Juifs roumains était assurée dorénavant.

Mais, on a bientôt pu se persuader que cette paix avait été funeste non seulement pour les Roumains, mais aussi pour les Juifs roumains. La prétendue égalité des droits des Juifs en Roumanie s'est présentée en réalité comme une approbation de leur manque de tout droit.

Sur ces entrefaites, un heureux événement est arrivé dans la vie des Juifs de Roumanie. Les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie ont solennellement promis qu'à la future Conférence de la paix ils feront usage de leur influence pour établir l'égalité de droits des Juifs roumains. Le peuple juif et toute l'humanité civilisée a confiance en cette promesse.

Puisse cet ouvrage aider à faire entendre dans tout le monde civilisé ce cri de délivrance : « *Il faut que les Juifs de Roumanie obtiennent leurs droits d'hommes.* »

BERNSTEIN.

# Table des Matières

---

	Pages
I. Avant-Propos . . . . .	1
II. La situation des Juifs en Roumanie à partir du début de la guerre mondiale . . . . .	7
<p>Expulsions de Juifs pendant la période de mobilisation (1915) par application de la loi contre l'espionnage. — Entrée de la Roumanie dans la guerre mondiale, en août 1916, et conduite patriotique des Juifs. — Inexorable continuation de la « politique de diversion ». — Cruelles persécutions des Juifs en Moldavie par les autorités militaires et civiles. — Les ordres du général Presan, chef d'état-major.</p>	
III. Après la révolution russe . . . . .	29
<p>Explosion de la révolution russe et incessants crimes contre les Juifs en Roumanie. — Intervention du gouvernement russe. — Rapport du bureau de Copenhague sur l'organisation sioniste. — Rapports de la Commission d'Odessa. — Nouveaux crimes sanglants des autorités roumaines. — Encore des rapports. — Rapport du Bureau de presse israélite de Stockholm et démenti du gouvernement roumain. — Manifeste du D<sup>r</sup> Rakowsky. — Comment les diplomates roumains induisent l'opinion publique en erreur. — La future Conférence de la paix, seul espoir des Juifs.</p>	
IV. Epilogue . . . . .	69

---

## OBSERVATION

Les chiffres (pages ...) figurant dans le texte de cette brochure se rapportent à la première édition ; c'est par erreur qu'ils ont été cités dans la présente.

## AVANT-PROPOS

---

*Le présent livre a pour but d'attirer l'attention publique en Europe et en Amérique sur la situation des Juifs de Roumanie. C'est un appel adressé au monde civilisé tout entier.*

*On imprime à bon escient et littéralement le stigmate d' « étrangers » à plus d'un quart de million de Juifs, dont les arrière-grands-pères reposent en terre roumaine, sujets qui remplissent tous leurs devoirs civiques, y compris l'obligation du service militaire. Ils ne sont, en réalité, ni étrangers, ni individus jouissant de quelque protection d'Etats étrangers. Pour tourner la promesse faite solennellement, aux yeux de tout le monde, de donner l'égalité de droits aux Juifs roumains, le gouvernement roumain créa une fiction juridique notoirement inadmissible. Jeu indigne, inconciliable avec les droits les plus sacrés de l'humanité, sans précédent dans la vie politique moderne.*

*Ce n'est pas la première fois que le cri de détresse des Juifs roumains retentit devant le monde civilisé tout entier. Depuis plus de trois dizaines d'années, des philanthropes de toutes les nations combattent pour la juste cause. Beaucoup d'organisations juives prennent part, depuis longtemps, à la lutte pour le droit. Dès 1897, lors du premier Congrès sioniste de Bâle, on fit un rapport spécial sur la situation des Juifs de Roumanie. A presque tous les Congrès sionistes, Max Nordau stigmatisa, aux yeux du monde entier, la politique juive du gouvernement roumain. Des hommes de science, des littérateurs, des hommes d'Etat et des gouvernements élevèrent maintes fois leur voix contre les violences des maîtres souverains roumains. Fait à peine croyable et pourtant vrai : le gou-*

vernement roumain ne tînt aucun compte, jusqu'à ce jour, de l'opinion publique toute entière en Europe et en Amérique. Il y a plus : les persécutions et les violences contre les Juifs roumains ont fini par revêtir des formes inconnues aux jours les plus sombres du czarisme, désormais disparu pour toujours.

« Quiconque eut l'occasion d'observer l'expression désespérée d'un animal placé sous la cloche d'une machine pneumatique — dit un des Juifs les plus remarquables de notre temps, le D<sup>r</sup> Gaster, chief-rabbi (grand rabbin) de la communauté portugaise de Londres, né Roumain — et put, ainsi, constater comment la pauvre bête s'aperçoit peu à peu de la raréfaction croissante de l'air vivifiant, pourra se représenter, comme s'il la voyait, la physionomie des Juifs de Roumanie. Ils vivent sous la cloche d'une machine pneumatique s'appelant « Chambres roumaines » et, à chaque session, on enlève lentement, impitoyablement, un peu de l'air qu'on leur avait laissé encore. Ce qui augmente encore l'atrocité de la situation, ce sont les visages satisfaits de ces législateurs, le cynisme avec lequel ils observent l'animal qui respire l'air difficilement, par saccades, et l'indignation qu'ils manifestent si la victime de leurs expériences essaie de se sauver de cette horrible situation ! » \*).

« Il existe à tout prendre », se lamente un auteur roumano-judaïque, « une espèce d'illégalité légale en ce pays ». Comment appeler, en effet, une situation présentant cette contradiction illogique qu'aux Juifs, ces « étrangers » établis en ce pays depuis des siècles, et payant, plus même qu'ils ne devraient le faire, l'impôt sur le revenu, perçu par l'État, et l'impôt du sang, on refuse néanmoins non seulement tout droit politique, mais encore les droits civiques les plus essentiels ? Mais c'est présenter la question sous un jour encore trop favorable. Les Juifs ont des devoirs à remplir sans avoir de droits ; ils sont directement mis hors la loi en ce pays. Tout coquin peut impunément décharger sa colère sur eux et de tels coquins sont souvent parvenus aux dignités et aux grades, méusant de leur situation de la façon la plus vile. L'honneur, la propriété et la vie des Juifs sont littéralement abandonnés à l'arbitraire le plus éhonté ; on use contre eux de l'extorsion pure et simple, n'importe par quel moyen ! Ce n'est pas la faim seule qui in-

---

\*) Voir la North American Review, du 15 novembre 1902. Les autres passages de Gaster cités dans ce livre sont empruntés à la même source.



*cite les malheureux à quitter leur patrie, aimée quand même, et à se rendre véritablement à l' « étranger » — c'est la dignité humaine foulée aux pieds et violée de mille façons qui se dresse en eux et cherche un refuge à l'abri de la barbarie humaine. »*

*C'est ainsi que s'exprimait un auteur, il y a près de vingt ans, (Spartacus, Romanica Res, Vienne 1900.) Il aurait pu formuler pareille protestation, tout aussi bien, 30 à 40 ans plus tôt et même en 1917 sa protestation serait encore de mise. Il n'y eut pas de changement depuis. Un autre auteur roumano-judaïque de cette époque, qui s'expatria et qui, à l'étranger, reste prêt à livrer combat en faveur de ses frères poursuivis, dit :*

*« La civilisation progresse et sollicite, dans chaque pays, une réglementation légale de toutes les conditions, c'est pourquoi on commence également à forger des lois applicables aux Juifs. Partout, ces lois portent l'empreinte de l'époque et toute loi nouvelle augmente la tolérance et les facilités dues aux lois précédentes : en Roumanie, au contraire, toute loi nouvelle concernant les Juifs n'est destinée qu'à aggraver la loi précédente. » (La question juive-roumaine, par S. Jéricho-Polonius. Lemberg 1901).*

*De façon complètement objective, ces lignes retracent la tragédie des Juifs roumains. En étudiant leur vie et leur histoire pendant ce dernier demi-siècle, on arrive à cette conclusion terrifiante : cela va de mal en pis. Les chaînes des lois exceptionnelles deviennent toujours plus serrées et plus écrasantes. De façon évidente se manifeste la tendance : rendre aux Juifs la vie de plus en plus insupportable et les mettre au désespoir.*

*Même en Roumanie, la politique juive du gouvernement roumain fut sévèrement condamnée par les personnes capables de raisonner avec justice. Carp, lui-même, le futur chef du gouvernement roumain, doué, d'une façon vraiment extraordinaire, de la faculté de toujours vouloir le bien des Juifs et de ne jamais rien faire pour eux, flétrit cette politique en termes sévères. C'est à propos des bagarres juives qui eurent lieu en Roumanie au cours de 1897 et qui ne furent, ainsi qu'on le sut bientôt, que des progromes savamment organisés en haut lieu, que Carp interpella, le 7 décembre 1897, le gouvernement, en lui disant ce qui suit :*

*« En faisant des sacrifices, en versant même leur sang pour ce pays, les Juifs espéraient qu'on leur accorderait, du moins à un*

*certain nombre d'entre eux, le droit de citoyen roumain. Cette attente ayant été trompée, ils protestèrent énergiquement et les personnes qui sont d'avis que les Juifs n'ont que le droit de se laisser écraser s'indignèrent de leur protestation. »... « Eh bien, que signifie tout cela, si ce n'est mettre hors la loi une grande partie de notre population, et ce en vertu d'une théorie que vous savez être une fiction juridique ? »... « Vous parlez d'étrangers, mais ces étrangers sont-ils sujets étrangers ou sont-ils nationaux roumains ? »... « Ils sont sujets roumains, ne jouissent de la protection d'aucun autre Etat et, vous-mêmes, vous ne leur accordez pas la protection naturelle de notre Etat. »...*

*En dépit des protestations indignées se poursuivant pendant des années, le martyrologe de la population juive de Roumanie resta, somme toute, inconnu en Europe. Bien peu de personnes, en Europe et en Amérique, savent en effet que les Juifs roumains sont traités non seulement en « étrangers », mais en « vagabonds » et « nihilistes », qu'on traque et poursuit de par l'Etat. Tout préfet de police, voire tout chef de gendarmerie, est autorisé, s'il y a intérêt, à expulser, sans exposé de motifs, du territoire roumain, tout Juif de toute condition, à tout moment, comme « vagabond étranger » ou « perturbateur de l'ordre public ». Et de cet intérêt qui, parmi les Juifs roumains, provoque, depuis des dizaines d'années, tant de lamentations et de larmes, jamais le gouvernement roumain ne s'est départi. De façon frappante, écrit à ce sujet le philanthrope, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, Andrew D. White, à la date du 2 octobre 1902 : « Je reçois, à l'instant, le rapport roumain ; ce n'est qu'à la série de lois en vertu desquelles Louis XIV poursuivit les huguenots qu'on peut comparer les cruautés signalées dans le dit rapport. Ces lois du Roi-Soleil, qu'on considérait comme le summum de la cruauté, sont dépassées par les lois roumaines reproduites dans le document en question. » \*)*

*A une époque où toute l'humanité réclame à grands cris la paix et la liberté, au moment où toutes les nations considèrent comme un de leurs devoirs d'avenir la lutte pour les droits de l'homme, un cri*

---

\*) Voir Bulletin de l'Alliance israélite universelle, Paris, année 1902 (Les Israélites de Roumanie). — Abréviativement, les données empruntées à ces bulletins sont marquées, dans le cours de l'ouvrage, des trois lettres A. I. U.

*d'effroi s'élève dans le royaume de Roumanie. C'est le vieux cri de détresse des « étrangers » poursuivis et opprimés. Plus de 30,000 soldats juifs combattent dans les rangs de l'armée roumaine. Grand est le nombre des Juifs qui, dans l'accomplissement de leur devoir patriotique, donnèrent leur vie ou leur santé à la patrie. La patrie resta ingrate. C'est précisément pendant les années de guerre qu'on applique aux Juifs un régime de terreur sans précédent. Marchant sur les traces du tzarisme russe, les maîtres souverains de la Roumanie dénoncèrent aux yeux du monde entier les Juifs comme « espions » et comme « traîtres », afin de les rendre responsables de toutes les fautes et de tous les mécomptes. Expulsions en masse, arrestations, exécutions et même mise à mort de personnes innocentes, sont à l'ordre du jour. Un cri d'indignation traverse le monde juif tout entier.*

*« La Roumanie devra en rendre compte à l'Europe », dit le susnommé Spartacus, « et l'Europe a l'obligation morale d'en demander raison à la Roumanie. En agissant comme elle le fait, la Roumanie va à l'encontre des intentions de ses créateurs et agit même contre la « ratio » de sa propre existence : l'Europe ne voulut pas, ne saurait vouloir et ne voudra jamais d'une Roumanie anarchiste, d'une Roumanie dans laquelle l'anarchie part d'en haut. Elle perd sa qualification passée et future : être un rempart de la civilisation à l'est, un Etat libéral modèle pour les pays balkaniques, un foyer civilisateur pour ces mêmes contrées — à l'heure actuelle, la Roumanie est justement le contraire de tout cela ! »*

*Nous ne saurions rien ajouter à cette accusation formulée il y a près de vingt ans.*

*Malgré toute la sympathie que nous avons pour les Juifs gravement éprouvés, c'est en toute sûreté de conscience que nous pouvons affirmer : aucune haine, soit contre l'Etat roumain, soit contre le peuple roumain ne nous aveugla lors de la rédaction des lignes qu'on va lire. Il s'agit de protester contre la politique de persécution devenue traditionnelle chez les maîtres souverains roumains. En s'astreignant à l'objectivité la plus rigoureuse, l'auteur tint compte des circonstances particulières de l'époque. De tout ce que les ennemis actuels de la Roumanie publièrent, pendant la guerre, au sujet des persécutions juives roumaines, pas une seule ligne ne fut utilisée. On n'eut recours qu'aux données et matériaux provenant de pays*

*amis ou alliés de la Roumanie. Le but de ce livre est d'obtenir le droit et la justice pour les Juifs de Roumanie.*

*C'est à propos du traité de Berlin de 1878 que le gouvernement Roumain fit bien voir que les Conventions internationales n'existent pas pour lui. Il faut que cela change. Un avenir meilleur — l'humanité souffrante l'attend — doit nous apporter des traités et des lois qui ne connaissent ni oppresseurs, ni opprimés. On saura empêcher la Roumanie de se soustraire, une fois de plus, à cette revendication de l'humanité civilisée tout entière.*

*L'aube d'une époque nouvelle va poindre. Des torrents de sang et larmes surgit, splendidement, une humanité rajeunie, une ère de droit et de liberté. C'est pour qu'on n'oublie pas les Juifs roumains que nous publions le présent livre.*

*Le professeur D. Simonsen, de Copenhague, facilita notre travail en nous permettant gracieusement de consulter les collections de livres de sa bibliothèque ; ce champion infatigable qui, de façon si méritoire, plaida la cause de l'égalité des droits des Juifs, voulut bien nous faire profiter de ses riches connaissances en nous fournissant mainte indication précieuse pour cet ouvrage. Qu'il nous soit permis de l'en remercier ici.*

*Copenhague, décembre 1917.*

*Dr S. BERNSTEIN.*



# La situation des Juifs en Roumanie à partir du début de la guerre mondiale (1914)

---

## I

Expulsions de Juifs pendant la période de mobilisation (1915) par application de la loi contre l'espionnage. — Entrée de la Roumanie dans la guerre mondiale, en août 1916, et conduite patriotique des Juifs. — Inexorable continuation de la « politique de diversion ». — Cruelles persécutions des Juifs en Moldavie par les autorités militaires et civiles. — Les ordres du général Presan, chef d'état-major.

Avant même que la Roumanie fût entrée dans la guerre mondiale, on put s'apercevoir à certains indices que le gouvernement roumain projetait contre les Juifs des mesures défavorables se rattachant à la mobilisation qui avait déjà eu lieu. C'était l'époque des préparatifs de guerre ; la population roumaine, dans la plus vive impatience, attendait anxieusement de grands événements. Du train dont allaient les choses, les Juifs croyaient pouvoir considérer l'avenir avec « tranquillité » ; ils ne pouvaient et ne voulaient s'habituer à l'idée que, précisément à cet instant critique et solennel, on n'eût rien de mieux à faire que d'organiser des persécutions antisémitiques. Cependant, dès le mois de mai 1916, ils apprirent, avec un étonnement douloureux, que le gouvernement roumain faisait évacuer les Juifs qui habitaient les villes près de la frontière austro-hongroise. Sans raison aucune, des centaines de familles furent plongées dans une misère affreuse en vertu de la loi sur l'espionnage et le contrôle sur les étrangers. En vain les victimes se plaignirent-elles de l'injustice qu'on commettait en forçant des Juifs,

dont la mobilisation venait d'être ordonnée, à quitter en même temps leurs foyers avec femmes et enfants. Ces plaintes restèrent sans effet. Grâce à une censure extrêmement sévère, le gouvernement roumain sut empêcher la divulgation des détails relatifs à ces événements (page 128). Toutes les tentatives faites pour se procurer des renseignements plus complets sur les mesures prises contre les Juifs rencontrèrent de grandes difficultés ; néanmoins, des nouvelles isolées passèrent. A la page 17 du mémoire remis par l'Association ouvrière judéo-socialiste « Poale-Zion » au Bureau socialiste international, et qui parut en 1915, à La Haye, nous trouvons déjà le passage suivant : « Avant même d'avoir décidé de prendre part à la guerre mondiale, le gouvernement roumain, s'inspirant des méthodes russes, expulsa les Juifs de toutes les localités situées sur la frontière hongroise, qu'on considérait apparemment comme front d'attaque possible, et transporta ces malheureux vers l'intérieur du pays. » Dans le numéro du 6 août 1915 de l'*American Hebrew*, le correspondant bucarestois de ce journal commente ces événements de façon plus détaillée et rapporte la polémique qui eut lieu à ce propos entre l'organe officiel roumain et la presse indépendante ; la *Feuille officielle* écrit :

« Suivant certains journaux, le ministre de l'Intérieur aurait ordonné que les Juifs indigènes, qui habitent les villes près de la frontière septentrionale de la Moldavie, fussent évacués vers l'intérieur du pays. Ces nouvelles sont inexactes. Le ministre de l'Intérieur, en édictant l'ordre d'expulsion, ne vise pas les Juifs domiciliés dans les villes situées près de la frontière ou ailleurs. Cet ordre ne concerne que les étrangers ennemis, sujets de pays étrangers, et les Juifs indigènes qui visitent les villes frontières en qualité de courtiers en céréales, sans être domiciliés en ces endroits. Le but de l'ordre est d'empêcher ces gens de faire des choses qui puissent nuire aux intérêts de la population ou de l'Etat. La pacifique population juive, qui habite près de la frontière, n'est nullement exposée aux tracasseries que les journaux irresponsables voudraient faire supposer. »

L'*Adverul*, organe indépendant et l'une des deux feuilles sympathiques aux Juifs, réfuta comme suit ces assertions officielles :

« En réponse aux attaques que l'organe gouvernemental dirige contre les journaux « irresponsables », nous sommes en mesure de

publier une liste des membres de la « pacifique population juive » qui furent en butte aux terribles persécutions des autorités. Nous pourrions citer les noms des réservistes qui furent mobilisés pendant qu'on expulsait leurs enfants de leurs foyers (p. 129). Il se peut que, suivant l'opinion de l'organe officiel, le ministre de l'Intérieur n'ait pas « visé » les Juifs. Si le ministre n'est pas coupable, nous voudrions bien savoir quelles punitions il infligea aux employés qui, de propos délibéré, ont mal interprété ses ordres.

« Mais nous sommes responsables, M. le ministre! C'est le gouvernement qui use d'équivoque. Il prétend que l'ordre ne s'applique qu'aux courtiers qui seraient capables de commettre des actions dangereuses. Nous savons que la loi punit les crimes et les délits qui ont été perpétrés, mais ne prévient pas les crimes qui pourraient être commis. La loi prévoit en outre des punitions applicables aux différents crimes et non pas une peine générale et préventive comme l'expulsion. Pourquoi ne pas punir les parjures au lieu de s'en prendre au peuple « pacifique » ?

« Le gouvernement reconnaît lui-même que cette peine préventive s'applique aux étrangers et aux Juifs qui font du trafic en des endroits où ils ne sont pas domiciliés. Il pense qu'on se méfie autant du Juif roumain que de l'étranger et le Juif roumain, quoiqu'il ne soit pas étranger, n'est pas de même croyance. C'est pourquoi le soupçon se porte *sur tous les Juifs indigènes*. Nous voyons ainsi que, quand même l'interprétation que donne de la loi l'organe officiel serait exacte, ce seront pourtant les Juifs qui auront à en pâtir. Mais nous ne saurions accepter l'histoire des courtiers, elle est fautive. On sait pertinemment qu'on expulsa des individus qui n'avaient commis aucun délit et qui n'étaient point courtiers.

« C'est ainsi que des troupeaux expulsés encomrent toujours les grandes routes. A Bucarest, la presse officielle et la presse indépendante se chamaillent, tandis que des centaines de familles juives meurent de faim et sont abandonnées au bon plaisir des gendarmes.»

Un autre indice, présageant les tristes événements à venir, consistait, pour les Juifs roumains, en la cruauté avec laquelle les autorités roumaines avaient sévi contre les fugitifs judéo-russes qui, au début de 1915, étaient arrivés des endroits limitrophes de la Bessarabie (p. 130). Après la mobilisation de l'armée russe, on redoutait en Bessarabie des persécutions pogromes dirigées contre

les Juifs ; de nombreuses familles israélites passèrent la frontière roumaine. Sous prétexte d'expulser des déserteurs étrangers, les autorités roumaines arrêtaient et maltraitèrent cruellement un grand nombre de femmes et d'enfants. L'organe judéo-socialiste de Jassy, *Der Wecker*, a copieusement commenté de nombreux cas de persécutions de fugitifs et dirigé de graves accusations contre les autorités. Les Juifs roumains ne purent secourir leurs coreligionnaires et envisagèrent avec frayeur leur propre avenir.

En août 1916, la Roumanie participa à la guerre mondiale. C'est dès ce moment que, pour les Juifs de Roumanie, date un nouveau chapitre sanglant.

L'application à des habitants juifs innocents de la loi contre l'espionnage ne fut que le début d'une campagne systématique de calomnies dirigées contre les soldats et contre toute la population israélite. Par tous les moyens, il fallait préparer l'opinion publique aux malheurs éventuels que la guerre pourrait occasionner et trouver à temps des boucs émissaires. Des dizaines de mille soldats juifs étaient alors sous les drapeaux roumains. Malgré la censure la plus sévère, on reçut, notamment à Odessa, proche de la Roumanie, des rapports circonstanciés sur le traitement inhumain infligé aux Juifs et sur les cruautés dont ils étaient victimes, cruautés si terribles que, même sous le régime sanglant du tsarisme, elles parurent peu croyables. La sévère censure tsariste russe marcha la main dans la main avec la censure roumaine, si bien que toute nouvelle relative aux Juifs fut supprimée. Néanmoins, les hommes au pouvoir ne purent empêcher ces terribles événements d'être connus en Europe. C'est alors que le gouvernement roumain recourut une fois de plus à son expédient ordinaire, pourtant bien usé : il multiplia les démentis officiels. Mais les nouvelles relatives à des expulsions en masse, à des pogromes plus ou moins importants organisés par les autorités, à des arrestations en masse et à des exécutions de Juifs, continuèrent d'arriver. C'est ainsi que la *Neue Zürcher Zeitung* (*Nouvelle Gazette de Zurich*), dès le 27 novembre 1916, annonça qu'en « Roumanie, notamment dans les localités de peu d'importance, on remarquait une nervosité croissante des autorités » (p. 131). Le journal zuricois ajoute :

« L'antisémitisme ne paraît pas non plus vouloir tenir compte du fait qu'un grand nombre de soldats juifs ont déjà trouvé la



mort sur différents fronts. Le traitement qu'on inflige aux Juifs dans l'armée ressemble, en maint endroit, de façon surprenante, à la surveillance exercée sur des individus dangereux.

« La Roumanie est d'ailleurs si sévèrement surveillée que des nouvelles plus détaillées, relatives à ces événements, ne peuvent jusqu'à présent être portées à la connaissance de l'opinion publique européenne, même à travers la Russie. Les données manquent donc absolument au sujet du traitement subi par les Juifs en Roumanie. »

L'organe principal des social-démocrates suisses, le *Berner Tagwacht*, rapporte, le 4 décembre 1916 :

« La situation des Juifs en Roumanie a considérablement empiré depuis l'entrée en guerre de cet Etat. La presse roumaine, de tendances libérales, nous apprend que, notamment dans l'armée, les Juifs sont traités d'une façon inconcevable. Dans certaines garnisons, les soldats juifs ne peuvent jamais quitter la caserne ; lors de leurs promenades dans les cours des casernes, ces malheureux sont épiés par des regards méfiants qui les surveillent sans cesse. Des cas de mesures abusives dirigées par l'administration contre les Juifs se sont multipliés ces derniers temps, quoique, au cours de la lutte qui décime l'armée roumaine, les victimes juives soient fort nombreuses. »

L'organe central de l'organisation sioniste américaine, *Das jüdische Volk (Le peuple juif)*, du 4 mai 1917, publie la lettre suivante qui, peu de temps après l'entrée en guerre de la Roumanie, avait paru dans l'*Adverul*, de Bucarest, et qui éclaire d'un jour cru les menées des autorités militaires roumaines :

*Lettre ouverte de citoyens juifs de la ville de Zindarei au rédacteur de l'Adverul, à Bucarest*

A l'honoré Monsieur Ciurcu !

Nous savons que vous êtes un homme de sentiments nobles et justes. C'est pourquoi nous nous adressons à vous, en votre qualité de président de l'Association de la presse, pour vous prier de bien vouloir vous occuper de notre situation (p. 132). Nous, soussignés, Juifs et citoyens roumains, habitants de la ville de Zindareni, fûmes arrêtés et enfermés avec des nationaux de puissances ennemies. Les autorités militaires allèrent même plus loin. On nous soumit à un

régime plus sévère que le traitement infligé aux ressortissants ennemis. En même temps que nous, nos femmes et nos enfants furent jetés en prison. Tous nos biens, tout notre avoir, furent abandonnés au hasard. Tout ce que nous possédions est complètement pillé et anéanti. En quittant nos maisons, il nous fut interdit d'emporter aucune literie, même pour nos enfants, dont plusieurs en bas âge, encore à la mamelle. L'un de nous, qui essaya d'emporter un matelas pour sa femme malade, fut frappé jusqu'au sang par le sous-lieutenant Panitescu. Les faits sont si horribles que nous sommes incapables d'en reproduire les détails.

*Signatures :*

A. SILBERMANN (dont le frère est sur le champ de bataille).

J. CHAJIMOWICI (deux fils à la guerre).

R. DAVID (trois fils à la guerre)

et encore beaucoup de signatures.

C'est ainsi que se présente à nos yeux la tragédie des Juifs roumains. Pleins de dévouement, ils écoutèrent l'appel de la patrie ; dès les premières semaines qui suivirent la déclaration de guerre, plus de 30,000 Juifs étaient sous les drapeaux roumains. La blessure de 1913 était encore présente à toutes les mémoires. Le Juif roumain, gravement éprouvé, comptait, cette fois encore, sur le succès de sa juste cause. En de nombreux appels et manifestes, les communautés israélites, petites et grandes, appelèrent leurs coreligionnaires au combat pour la patrie. La population juive roumaine oublia tous les maux qu'on lui avait infligés. Les Juifs étaient absolument certains que l'heure de la libération avait sonné ! De nombreuses jeunes filles et femmes juives quittèrent leur famille pour se consacrer aux malades et aux blessés. Les communautés juives les plus pauvres réunirent des sommes considérables, qu'elles versèrent à la Croix-Rouge, sommes données par les familles des soldats appelés sous les armes (p. 133). Toutes les institutions juives mirent leur locaux et leur argent liquide au service du bien public. Ces sentiments d'espoir et de pardon se transmirent des Juifs roumains à leurs coreligionnaires russes.

Ceux-ci, que le tsarisme avait si souvent déçus et trahis, crurent en la volonté sincère du gouvernement roumain, crurent en la prochaine délivrance des Juifs roumains. Le principal organe des Juifs russes, *Ewreikaja Nedelja* (du 28 août 1916) salue l'entrée en guerre de la Roumanie et y rattache le sûr espoir qu'à l'avenir il n'y aura plus en Roumanie de Juifs opprimés.

En réalité, les choses se passèrent tout autrement. L'heure de la délivrance n'avait pas sonné pour les Juifs. Au contraire, à partir de ce moment, *leur vie devint plutôt un véritable enfer*. Le gouvernement roumain resta fidèle à lui-même. C'est précisément pendant les premiers mois de la guerre qu'il vit dans son système de politique juive le seul moyen de se sauver de la colère publique. Il fallait à nouveau représenter le Juif comme seul coupable de tous les malheurs auxquels le peuple roumain était en butte ; le gouvernement roumain ne lâcha pas sa proie.

Les agitateurs antisémites les plus sanglants du régime tsariste trouvèrent dans la Roumanie, leur voisine, des disciples fervents. Mais le système de basse diversion antisémite que les politiciens roumains firent peser sur leurs concitoyens juifs dépassa même les mesures de persécution les plus féroces des oppresseurs tsaristes. On aurait dit que tous les préparatifs des autorités militaires roumaines étaient dirigés contre les Juifs indigènes, plutôt que contre l'ennemi extérieur, qui livrait son assaut avec un cynisme sans exemple, le chef d'état-major, général Persan, s'efforce, par d'incessants ordres du jour, d'ameuter les soldats contre leurs camarades juifs. Plusieurs dizaines de mille de ceux-ci sont publiquement flétris du nom d'espions et de traîtres à la patrie. Les soldats juifs, ces « étrangers », auraient occasionné toutes les défaites de l'armée roumaine ! D'innombrables soldats juifs sont journellement offensés, martyrisés, dégradés, maltraités (p. 134). Quelques-uns, malgré leur innocence, sont arrêtés et fusillés sans aucune enquête judiciaire ; leur exécution est annoncée à tout le pays par des affiches spéciales. Afin de déprécier de prime abord toute la population juive aux yeux des Roumains, on a recours à un acte de violence inouïe : défense lui est faite de se servir de sa langue maternelle, le jargon judéo-allemand, sous prétexte qu'en employant cet idiome, les Juifs s'entendraient avec l'ennemi. Pour avoir employé leur jargon, des milliers et des milliers de Juifs remplissent les prisons, sont traqués

comme « espions et traîtres », poussés vers la honte et la mort. Les actes d'arbitraire les plus cruels fêtent de véritables orgies. Les autorités civiles et militaires marchent la main dans la main pour commettre impunément les plus graves attentats contre la vie, l'honneur et la sûreté de la population juive ; on n'a pas d'égards pour les nationaux, gravement éprouvés eux-mêmes ; on ne craint pas l'Europe ; on ne tient aucun compte de l'opinion publique du monde civilisé tout entier. Sans l'ombre de scrupules, d'une façon inexorable, le système d'ameuter la population contre les Juifs continue à être employé par le gouvernement roumain et finit par devenir *l'un des plus grands crimes du siècle*.

On a déjà fait remarquer, au début de ce chapitre, que la rigoureuse censure roumaine, marchant la main dans la main avec la censure tsariste russe, supprima sans ménagement toute nouvelle, même insignifiante, relative aux exactions commises contre les Juifs en Roumanie. Il circulait des bruits au sujet de nombreux et lamentables actes de brutalité dont les Juifs auraient été victimes, notamment lors de la retraite de l'armée roumaine de Valachie en Moldavie. Des rapports détaillés sur ces incidents ne furent reçus que peu après l'explosion de la révolution russe, fin avril 1917 ; différentes organisations juives d'Odessa, Kiev et Pétrograd, ont cependant réussi à se procurer, avant la chute du régime tsariste, quelques rapports isolés parfaitement authentiques. Nous allons faire connaître une partie de ces documents restés, jusqu'à ce jour, inédits, et qui jettent sur cette époque une triste lumière.

...Ici (en Roumanie), une véritable guerre est déchaînée contre les Juifs. Les autorités civiles et militaires l'avouent avec une incroyable sincérité (p. 135). L'agitation organisée par les autorités contre les Juifs paraît invraisemblable. En pleine rue, de sombres personnages, des militaires gradés, même en uniforme, agitent le peuple contre les Juifs, qui sont représentés comme espions et traîtres, ou rendus responsables de tous les insuccès. Cette méthode s'étend à tous les domaines. L'ordonnance concernant les prix limites ne fut édictée qu'en février 1917, mais encore pendant l'année 1916, de suite après la déclaration de guerre, il y eut une série d'arrestations en masse et de brutalités appliquées aux commerçants et trafiquants juifs, pour non observation des prix limites, qui n'avaient pourtant pas existé jusqu'alors. C'était une véritable raz-

zia organisée contre les boutiquiers juifs. D'énormes quantités de marchandises « confisquées » ne furent rendues qu'après de forts débours exigés de leurs propriétaires. Ce n'est qu'à la suite de l'arrestation du gérant de M<sup>me</sup> Braunstein, propriétaire du grand bazar « Au Coq d'or », de Jassy, et de la mise en liberté du dit gérant, contre lequel aucune charge ne put être relevée, qu'on s'aperçut que les commerçants juifs avaient été victimes de fonctionnaires, véritables maîtres chanteurs qui, de leur propre initiative, sans aucune ordonnance et sans loi aucune, fixaient des prix limites aux boutiques juives. Ces concussionnaires civils et militaires étendirent de plus la fixation des prix limites, qui ne devaient s'appliquer qu'aux objets de consommation courante, à n'importe quelle marchandise n'ayant aucun rapport avec les denrées alimentaires. Par la suite, presque tous les Juifs, hommes et femmes, faisant du commerce, généralement de tout misérables trafiquants et boutiquiers, furent impliqués en des affaires dont ils ne purent se tirer qu'en donnant de l'argent à leurs persécuteurs.

On reproche quelquefois aux Juifs roumains de favoriser le système d'extorsion des fonctionnaires en lâchant trop facilement les sommes destinées à corrompre ces employés. Ce reproche est complètement injuste. Que devrait faire le pauvre Juif en présence de deux solutions : ou payer la rançon destinée à le libérer, lui et sa famille, ou se faire jeter en prison, lui et les siens ? C'est avec épouvante que les Juifs se souviennent des prisons roumaines de cette époque. Les autorités officielles, elles-mêmes, désignent ces prisons comme foyers de typhus et d'autres épidémies faisant chaque jour des victimes en quantités effrayantes. Il ne s'agit pas, pour le Juif, de passer un temps plus ou moins long en prison pour être ensuite relâché (p. 136). C'est pour lui une question de vie et de mort. Etre incarcéré, c'est courir à un trépas presque inévitable.

D'abominables scènes de provocation eurent lieu à l'occasion de l'ordonnance concernant la remise aux autorités des monnaies d'argent et de métal. De grandes quantités ayant déjà été livrées, il y eut une crise sérieuse par suite du manque de petites pièces d'argent. Les autorités informèrent alors les boutiquiers qu'ils pouvaient, pour leurs besoins journaliers, troquer leur papier monnaie contre des pièces d'argent. Les boutiquiers juifs, pleins de reconnaissance, usèrent de cette autorisation, qui allait permettre aux

autorités de mettre la main sur eux. Dès le lendemain, des fonctionnaires civils et militaires envahissaient le quartier juif pour découvrir de l'argent dans les habitations et les boutiques des « étrangers ». C'est en vain que les Juifs, ainsi escroqués, firent remarquer qu'il s'agissait des monnaies d'argent qu'ils venaient d'échanger et que les autorités leur avaient remises pour contenter les petits consommateurs. Les autorités ne purent d'ailleurs dénicher que des sommes insignifiantes. De façon démonstrative, les « accapareurs de monnaie » furent arrêtés en masse et transportés en colonnes à travers les rues. Il s'en suivit des corruptions générales et de nombreux procès, qui aboutirent à de sévères condamnations pénitenciaires.

Le brigandage prit des proportions si effrayantes que même des enfants roumains s'organisèrent dans le but de se faire « graisser la patte » par les Juifs. Les autorités policières et militaires disposent en effet, depuis la guerre, de jeunes auxiliaires volontaires, de « chercheurs de pistes », que des parents patriotes, dans un but national, mettent à la disposition des administrations. Ces « ceretassines » ne furent pas longs à imiter la façon d'agir de leurs maîtres. Ils pratiquèrent des « perquisitions » chez les Juifs, même aux heures tardives de la nuit, les menaçant de dénonciation pour usage de la langue « allemande ». Les Juifs eurent peur, même de ces enfants, et se laissèrent extorquer de petites sommes après que de nombreux Juifs, sur la dénonciation des chercheurs de pistes, eurent été traduits en justice.

(P. 137.) A Jassy, le préfet de police *Corbescu*, accompagné de son inspecteur Abrasi, parcourut les quartiers marchands juifs et « confisqua » des marchandises pour de grandes sommes. A une députation juive qui, pour protester contre l'injustice et l'inégalité de ce procédé, adressa une pétition au préfet de police, celui-ci déclara : « Vous êtes tous des ennemis de la patrie et des traîtres. Tant qu'on n'aura pas abattu un certain nombre d'entre vous, les Juifs ne changeront pas. » Après de nombreuses démarches et à la suite du paiement de rançons, la majeure partie des marchandises soustraites furent restituées à leurs propriétaires.

C'est le commandant de Jassy, le général Herescu, qui justifia de son aptitude extraordinaire de maître chanteur en « inspectant » journallement les boutiques juives et en confisquant des

marchandises dont il volait la majeure partie, ne rendant le reste que contre versement d'espèces. Lors de ses promenades, il se faisait assister par son jeune fils, qui était chargé d'examiner les enseignes des boutiques pour constater s'il s'agissait de propriétaires juifs.

Le commissaire de police Alexandrescu, de Jassy, organisa ses razzias spéciales généralement aux heures tardives de la nuit. Il fit lever les Juifs, les fit traîner au poste de police et les relâcha après leur avoir extorqué de l'argent. Les Juifs qui protestaient contre ce forfait et refusaient de payer rançon furent battus et maltraités.

A ces ignobles traitements participa de façon particulièrement cruelle l'inspecteur de police de la préfecture de police de Jassy, Botez. Tout aussi cruellement maltraita les Juifs le second inspecteur de police, Franguelo.

Peu de temps après la déclaration de la guerre, un certain major Cujba, déjà connu avant les hostilités comme agitateur antisémite, fut nommé gouverneur de la gare de *Pascani*. A peine arrivé, il soumit la population juive à une législation extraordinaire et à une surveillance spéciale.

Il installa tout d'abord une prison « privée » ; un certain nombre de wagons aux approches de la gare furent aménagés pour y incarcérer les Juifs. On fit subir un interrogatoire à tous les Juifs qui arrivaient à cette gare ou qui en partaient. Pour Cujba, tout Juif était sujet à caution et devait faire connaître le but de son voyage. Ce n'est que bien rarement qu'il déclara suffisantes les explications fournies par un Juif (p. 138). Les wagons étaient constamment bondés de voyageurs arrêtés et ne furent évacués que lorsque chaque inculpé eut payé à cet extorqueur quelques centaines de francs « au profit de la Croix-Rouge » (sans reçu).

Les arrestations ne rapportant plus rien au commandant Cujba, il eut recours à d'autres expédients ; il déclara que tous les Juifs qui avaient été exemptés du service militaire devaient se soumettre à un nouvel examen. Quelques personnes ainsi visées, qui protestèrent contre l'inégalité de cette ordonnance et voulurent s'en plaindre au ministre de la guerre, furent jetées en prison et gravement maltraitées. Un marchand de bois, Salomon F., récemment déclaré impropre au service militaire, ayant refusé de délivrer au

major un chargement de bois sans quittance, fut envoyé à Faticeni « comme soldat ». De cette façon il dépouilla de presque toute leur fortune la presque totalité des habitants juifs mâles qui possédaient de l'argent liquide.

Le commandant étendit encore le cercle de ses opérations en exigeant la main-d'œuvre forcée. Malgré l'ordre formel du ministère de la guerre, enjoignant de dispenser du travail forcé les commerçants et les artisans, le major décréta simplement que cette dispense ne s'appliquait pas aux « étrangers », c'est-à-dire aux Juifs. Il fit donc arrêter et conduire aux travaux des tranchées les rabbins de la ville, un certain nombre de vieillards juifs, riches et considérés, ainsi que presque tous les boutiquiers juifs. Les Juifs savaient de quoi il retournait et se libérèrent en payant des rançons. Parmi les personnes arrêtées, il y eut aussi plusieurs soldats juifs qui durent participer au paiement de la rançon. Quelques Juifs d'un certain âge et quelques soldats qui portèrent plainte furent jetés en prison où ils restèrent plusieurs mois.

Lors du Nouvel-An juif, le juge de l'endroit voulut faire des emplettes chez un boutiquier juif qui refusa de lui vendre ce jour-là. Le juge s'en plaignit au commandant et celui-ci ordonna de fermer, en guise de punition, les boutiques juives jusqu'à nouvel ordre. Ce n'est qu'à la suite du versement d'une autre rançon plus forte que cette mesure fut rapportée. Plusieurs boutiquiers durent s'engager à payer des mensualités de 500 francs...

(P. 139.) Par suite du refus systématique de livrer des vivres aux Juifs, les graves épidémies devinrent une catastrophe pour la population juive de la Moldavie. Les maires reçurent l'ordre de faire le nécessaire pour que la vente des vivres se fit d'abord aux Roumains et seulement après aux étrangers. Ces mesures inhumaines sont dictées moins par l'animosité du pouvoir contre les Juifs que par la peur de la population déjà suffisamment agitée et mal disposée à l'égard des autorités. Il existe, en effet, dans la population, une grande animosité contre le gouvernement dont la corruption, la négligence et la complète incapacité avaient été constatées dans les questions concernant le ravitaillement. Le gouvernement et les journaux officiels justifient les mesures prises contre les Juifs en prétendant que les Juifs « accaparent les vivres » non pour leur propre usage, mais pour les vendre et faire hausser les prix. Des



communes juives tout entières restèrent littéralement sans vivres et ne purent se procurer de la nourriture qu'en les payant aux marchands roumains quatre et cinq fois leur valeur. A Jassy, des boutiquiers roumains refusèrent de se conformer à l'ordre d'affamement dirigé contre les Juifs. Le préfet de police Corbescu fit alors placer près de tous les lieux des policiers publics et secrets avec ordre de pourchasser tout acheteur juif voulant faire queue. Fréquemment, des femmes et des enfants juifs furent battus jusqu'au sang par ces policiers. C'est le préfet de police qui surveilla lui-même l'exécution des ordres qu'il avait donnés. Un Juif notable, du nom de Cohnfeld, que les policiers n'osèrent entraîner assez vite, fut appréhendé au corps par le préfet de police Corbescu lui-même, qui lui lança un coup de poing en pleine poitrine et le poussa hors du rang.

...Le nombre des Juifs victimes du typhus est effrayant. Les soldats atteints de typhus, dont le nombre est immense, sont logés chez les habitants juifs. Les autorités militaires et civiles commettent, à ce propos, les crimes les plus graves contre la population juive. En plusieurs endroits, les Juifs s'engagèrent à établir, à leurs frais, des baraquements destinés aux soldats malades, dans l'espoir d'éviter ainsi la contagion (p. 140). Les autorités taxèrent cette offre « d'insubordination » vis-à-vis de l'armée et menacèrent les Juifs de les traduire devant la cour martiale. On alla plus loin encore. Des parents, désespérés, ayant voulu éloigner leurs enfants d'où étaient logés des soldats atteints du typhus, les autorités voulurent voir en cette mesure une intentionnelle « propagation de l'épidémie » et forcèrent les parents à rester dans leur maison avec leurs enfants et tous les co-locataires. Toute tentative pour quitter une demeure contaminée ne peut être faite qu'au péril de leur vie, car il est défendu aux Juifs d'abandonner leur domicile ordinaire sans permission militaire. La population juive est convaincue que le gouvernement roumain poursuit avec préméditation l'anéantissement des Juifs et se sert à dessein de la propagation de l'épidémie de typhus pour mener à bonne fin cette lutte d'extermination...

...L'occupation des maisons juives de la Moldavie par les soldats et les officiers est devenue un véritable fléau pour la population juive. Aux officiers logés chez des Juifs, l'autorité militaire ne désigne pas de «brosseur», parce que «les Juifs doivent servir

les officiers ». On abusa de ces dispositions dans des proportions inouïes. Ce sont généralement les habitations juives un peu cossues qui sont retenues par les officiers. A Botosani, Dorohor et à Bacau, les officiers contraignirent les propriétaires juifs, leurs femmes et leurs enfants, à leur servir de valets de chambre. Beaucoup de Juifs qui refusent de faire, le samedi, certains travaux pour les officiers, sont gravement maltraités. A Botosani, un major, dans le civil professeur à l'Université, à Bucarest, força un estimable couple de vieux Juifs à lui laver journallement les pieds. Le commandeur *Peritianescu*, à Jassy, obligea pendant des mois le notable commerçant Hermann Moschkowitz à lui préparer, ainsi qu'à ses camarades, chaque nuit, des soupers fins, dont Moschkowitz supportait les frais et pendant lesquels la famille Moschkowitz remplissait les fonctions de serviteurs. Moschkowitz ayant protesté, le major lui déclara qu'il allait le faire immédiatement arrêter comme espion. Semblable mésaventure advint au commerçant Geltzer, de Jang, qui, pendant des mois, se vit contraint d'héberger, nourrir, et de servir en personne plusieurs officiers auxquels il fut, en outre, forcé de remettre les cartes de vivres de sa famille. Geltzer ayant demandé le remboursement de ses frais, il lui fut répondu qu'il devait s'estimer heureux d'être sous la protection des officiers, sans quoi il serait immédiatement jeté en prison comme suspect d'espionnage (p. 141).

Une femme Rosen, de Botosani, dont le mari était mort peu de temps auparavant sur le champ de bataille, dut même quitter son logement, composé de quatre pièces, qui avait été « réquisitionné » par un officier. Au bout de plusieurs semaines, l'officier quitta la ville en emportant tous les objets que contenait tout l'appartement, sans en oublier aucun.

La plupart des Juifs aisés ayant de grosses dépenses à faire pour entretenir les militaires qui sont logés chez eux, ils ne peuvent plus guère secourir financièrement la population juive nécessiteuse. De là, chez elle, recrudescence de la famine et de la misère. D'innombrables familles juives sont forcées de vivre dans des caves, leurs habitations étant occupées militairement. Toutes les tentatives qu'on fit pour remédier à ces actes arbitraires restèrent inutiles. Le Juif est, en Roumanie, absolument sans protection, hors la loi.

Le système d'incriminer des Juifs et des soldats juifs comme

espions fut déjà pratiqué avant la guerre. Au moment des mobilisations, cette politique d'ameutement fut appliquée sans cesse. Le chef de l'école d'aviation, le commandant Valéanu, de Bucarest, renvoya trente élèves juifs en adressant à l'administration supérieure un rapport, dans lequel il déclarait impossible de garder à l'école des personnes qu'il considérait comme espions et qui, suivant sa conviction, en leur qualité de Juifs, ne peuvent aucunement porter intérêt à l'aviation roumaine ; il ajouta qu'à son avis ces jeunes gens ne s'étaient fait recevoir à l'école que pour pratiquer l'espionnage.

Bientôt, tout militaire gradé considéra comme son devoir de protéger l'armée contre les « espions juifs ». Se distingua tout particulièrement, le chef du régiment d'artillerie lourde de Vaslin, le capitaine Dragalina, fils du héros tombé à la bataille de Targa-Jim ; il fit paraître un ordre du jour soumettant les soldats juifs à une surveillance spéciale. Ce fut un terrible bourreau pour les Juifs. Il força les soldats juifs à monter la garde pendant trois jours sans interruption. La plupart n'y résistèrent pas et durent être transportés à l'hôpital, après avoir reçu cinquante coups de cravache. L'une de ces victimes, Luca Horowitz, s'affaissa et mourut le lendemain à l'hôpital civil dans les bras de sa mère (p. 142). Ses dernières paroles furent : « C'est le capitaine Dragalina qui m'a tué ».

Le lieutenant Tarnowsky (fils du colonel Tarnowsky), du 7<sup>e</sup> régiment de cavalerie, à Jassy, imagina à l'usage des soldats juifs, en dehors des exercices réguliers, des exercices spéciaux, durant des heures et amenant les malheureux à un état d'épuisement complet. Journallement, il annonça à nouveau, en présence de tout le régiment, l'application de ces exercices supplémentaires qu'il imposait aux soldats juifs « pour châtier les espions juifs ». Plus tard, ce même Tarnowsky abandonna son régiment et fut ramené de Bessarabie en Roumanie comme déserteur.

Après la défaite de Valachie et la perte de Bucarest, on choisit dans les corps de troupes en retraite des ingénieurs qui devaient se rendre à l'intérieur du pays, en Moldavie, pour y rechercher des wagons vides égarés et les ramener au service central. Parmi ces ingénieurs se trouvaient pas mal de Juifs. Mais, presque tous furent repoussés par les commandants des gares, qui alléguèrent : « Les espions ne sont pas admis aux gares ». L'ingénieur Zuckermann,

qui invoqua l'ordre écrit du ministère de la guerre et protesta contre son renvoi fut arrêté comme « espion » à Hankonaki. Heureusement pour lui, un détachement militaire russe qui passait le remit à l'état-major du régiment russe fixé à Bolgrad, en Bessarabie. Après huit jours d'emprisonnement, il fut relâché par les soins de l'administration militaire russe.

L'une des mesures les plus impitoyables et les plus provocatrices contre les Juifs fut la défense de se servir de la langue juive.

En fait, on n'interdit pas l'emploi de la langue juive, mais celui de la langue allemande. Seulement, les autorités militaires et policières, depuis le ministre jusqu'au sous-officier et au gendarme rural, déclarèrent la langue juive comme « allemande ». Pour comprendre la portée de cet acte de violence, il faut se rappeler que toute la population juive de la Moldavie, plus de 175,000 âmes, se sert du juif comme langue maternelle. C'est bientôt à la dénonciation pour usage de la langue juive qu'eurent principalement recours tous les maîtres chanteurs.

(P. 143.) Il y eut des scènes tragiques. D'innombrables parents, ne sachant que le juif, n'adressèrent plus la parole à leurs enfants, de peur d'être entendus par les voisins roumains. Les fenêtres des demeures juives ne furent jamais ouvertes, afin que les passants n'entendissent pas prononcer de mots juifs. Finalement, on arrêta plusieurs Juifs, qu'on accusait d'avoir prié en « allemand » à la synagogue. Le rabbin de Jassy réussit à délivrer ces Juifs, après avoir prouvé que les Juifs n'avaient pas prié en allemand à la synagogue, mais en langue *hébraïque*.

Les persécutions pour usage de la langue juive commencèrent vers le milieu de septembre 1916. Journallement, on amena au poste de police de nombreux Juifs, femmes et même des enfants. Toutes les après-midi, on put voir s'acheminer vers les prisons ces « espions » en colonnes. En janvier 1917, on arrêta 9000 Juifs en Moldavie, notamment dans les districts de Jassy et de Botosani, mais aussi dans ceux de Dorohor, Bacau et Falticeni. De onze à douze mille Juifs auraient été ainsi arrêtés en Moldavie.

L'interdiction de se servir de la langue juive ne devait servir qu'à dénigrer de prime abord auprès des autres habitants qui, en majeure partie, emploient la langue juive comme langue maternelle. Il y eut journallement en Moldavie des arrestations pour

usage de la langue juive. A Sulitza, près Botosani, se passa ce qui suit : Un policier vint en décembre 1916, dans la maison du rabbin R. Moschele pour un renseignement quelconque. Lorsque la petite fille du rabbin, qui était en train d'écrire une lettre en langue juive, aperçut le policier, elle cacha dans sa frayeur la lettre sous la couverture de la table. Peu après reparut le policier qui avait pris ombrage accompagné d'une nombreuse escorte militaire ; la maison fut cernée, le vieux rabbin, sa femme et ses six enfants, furent enchaînés et conduits à Jassy. Furent vaines toutes les démarches que les Juifs firent pour faire rester le rabbin en prison au moins pendant le sabbat qui approchait et éviter ainsi à l'ecclésiastique la profanation du sabbat qu'entraînait le voyage. Après avoir été en prison pendant des semaines, toute la famille fut relâchée sans avoir passé en jugement (p. 144). Mais on répandit, dans le pays, le bruit que le rabbin se livrait à l'espionnage et aucun journal n'osa, pendant un certain temps, démentir ce mensonge...

De la tragédie de Falticeni, les Juifs se souviennent douloureusement. Peu de jours après la déclaration de guerre de la Roumanie à l'Autriche, les Russes interceptèrent, aux environs de Dornawara, quelques sacs postaux autrichiens. Dans ces sacs, on trouva de nombreuses lettres envoyées de Roumanie en Autriche, qui furent remises aux autorités roumaines. Lorsqu'on eut constaté qu'une série de ces lettres étaient écrites en langue juive, l'ordre fut donné d'arrêter tous les expéditeurs pour espionnage. 115 citoyens juifs de Falticeni furent alors incarcérés. On prouva qu'il s'agissait de simples lettres d'affaires et privées qui avaient été écrites avant que la guerre éclatât entre la Roumanie et l'Autriche. Rien n'y fit. Pendant six mois, les habitants juifs restèrent en prison et ne quittèrent le cachot que misérables et brisés. L'un des inculpés, le banquier Pineles, l'un des membres les plus estimés du Comité de direction de la communauté juive, se suicida en prison, au dire des autorités.

A leur sortie de prison, les Juifs durent s'engager par écrit à ne pas porter plainte contre leur arrestation. L'un des inculpés, un commerçant aisé, Danko Schnürer, eut la malheureuse idée de vouloir défendre en Roumanie lui, Juif, sa dignité d'homme. Il ne consentit à signer qu'à la condition de pouvoir demander une enquête ultérieure au sujet de l'arrestation qu'il avait subie. Alors, les autorités militaires le forcèrent à rester en prison. Par la suite, on

lui demanda encore plusieurs fois s'il était prêt à signer sans conditions, afin de pouvoir être relâché. L'infortuné s'opiniâtra à défendre son droit. Au bout d'environ six semaines, il « mourut » du typhus, dit-on, en prison. Les autorités ordonnèrent son inhumation immédiate et l'incident ne sera sans doute jamais tiré au clair.

...Le système de dénigrer les Juifs comme espions ne connaît point de limites. Un vieux Juif, depuis de longues années gardien des bois de la propriété de la dame de la cour Mawrodie, aux environs de Jassy, passa en février 1917 en conseil de guerre « pour livraison de bois à l'étranger » (p. 145). En réalité, ce fut un détachement militaire russe qui, passant près de l'endroit, réquisitionna le bois et remit au garde un reçu de la marchandise par lui réquisitionnée. Dans sa plaidoirie, l'avocat fit remarquer que l'étranger dont parlait l'accusation était la Russie, pays allié, et qu'il ne pouvait être question de « livraison », puisque le vieux Juif n'aurait pu opposer de résistance aux soldats armés, ainsi qu'il ressortait de nombreux cas analogues, où des gardes s'étaient trouvés dans des situations pareilles. Rien n'y fit. Le Juif fut condamné, conformément à l'accusation, à trois mois de prison militaire sévère. La dame Mawrodie fit en faveur de son garde des démarches à la Cour. Ce fut en vain. A la Cour, on lui aurait déclaré « qu'au dire de la Sigurantza tous les Juifs étaient espions ».

Ce qu'il y a de particulièrement grave, c'est que les Juifs arrêtés ne passent que rarement en justice de façon régulière. On ne fait aucune enquête, tout simplement parce que les données nécessaires à cette enquête font absolument défaut. Des Juifs languissent pendant des mois dans les prisons. Ce n'est qu'après avoir versé de grosses sommes et fait des démarches nombreuses que les Juifs arrêtés finissent par comparaître devant le tribunal, où ils peuvent espérer démontrer leur innocence. C'est le cas du sieur Charaga, le libraire et l'antiquaire le plus considérable de Jassy. Le préfet de police de Jassy ayant acheté, fin décembre 1916, à Charaga, un calendrier à effeuiller pour l'année 1917, remarqua que sur le feuillet étaient imprimées les armoiries austro-hongroises. Il fit immédiatement arrêter pour espionnage le propriétaire de la grande maison, philanthrope connu et homme de haute culture.

Le vieil homme passa six mois en prison. Grâce à ses hautes relations, il réussit à être traduit en justice. Le tribunal constata

que les calendriers en question avaient été livrés à Charaga avant la déclaration de guerre de la Roumanie à l'Autriche et que dans presque toutes les librairies roumaines on vendait impunément ces calendriers, puisque, en somme, on ne pouvait s'en procurer d'autres. Il fut acquitté. Mais, par la longue détention, la santé du vieil homme est complètement ébranlée. Même « chance » advint à un autre Juif qui, lui aussi, finit, à la suite d'énormes efforts, par être traduit en justice. Deux Roumains étaient accusés d'avoir voulu faire sauter le pont entre Galatz et Piatra (p. 146). Le procureur *Rang*, célèbre mangeur de Juifs, avait bien envie d'adjoindre quelque Juif aux inculpés roumains. Il fit donc arrêter un Juif complètement innocent, dont il se proposait de prouver la participation au crime. Le Juif fut acquitté.

L'exécution du sous-officier juif *Degalescu* constitue un crime terrifiant, dont l'éclaircissement s'impose impérieusement. Fils d'estimables parents, de Bucarest, il était, au mois de janvier 1917, en garnison près Berlad où il attendait, en qualité d'étudiant de l'Université de Paris, sa promotion au grade de suppléant officier. Au début du mois de janvier 1917, il eut une permission de trois jours pour se rendre à Jassy et monta dans un compartiment de chemin de fer. Il porta, à cette occasion, un manteau d'officier. Ayant remarqué, dans le wagon, des officiers qui s'entretenaient en français, il se joignit à eux et se mit à déballer ses souvenirs parisiens. Dans la conversation, il raconta que lui, sous-officier, avait revêtu un manteau d'officier parce que son manteau à lui était trop râpé et ne lui aurait pas permis de se montrer à Jassy, que tous ses camarades en faisaient autant, l'intendance volant apparemment tout et ne donnant d'habillements convenables ni aux soldats, ni aux sous-officiers. A leur arrivée à Jassy, les officiers s'empressèrent d'appeler l'attention du gouverneur de gare sur le loquace sous-officier. Lorsqu'on eut constaté qu'on avait affaire à un Juif, Segalescu fut appréhendé au corps. Il put néanmoins prévenir ses parents de Jassy de son arrestation. Ce n'est que le lendemain matin que son frère put pénétrer dans la prison, où on lui annonça que son frère avait été fusillé pendant la nuit. La famille s'efforce, depuis des mois, de faire procéder à une enquête au sujet de cette affaire, afin que cet assassinat légal soit dévoilé.

...La tragédie du soldat juif *Léopold Goldner*, de Jassy, pro-

voqua parmi les Juifs une tristesse profonde. Goldner, qui avait été fait prisonnier par les Autrichiens, réussit à s'enfuir et à rejoindre un campement de troupes roumaines. L'officier de service déclara qu'il ne pouvait croire un Juif « assez bête » pour s'évader volontairement, et expédia le soldat juif, dûment escorté, au quartier de l'état-major de son régiment (p. 147). On n'a pu savoir, jusqu'à présent, si c'est sur la foi du rapport écrit de l'officier ou à la suite du rapport verbal de l'escorte, que l'état-major acquit la conviction que Goldner aurait eu l'intention d'atteindre les lignes roumaines « par ordre de l'ennemi ». Sans aucune enquête, on fusilla, peu après, le malheureux soldat. On fit connaître le jugement dans tout le pays par affiches spéciales.

... Aussitôt après l'explosion de la guerre, on arrêta de nombreux Juifs, directeurs de grandes entreprises commerciales et industrielles. Pour justifier cette mesure, on fit remarquer que leurs maisons avaient été en relations d'affaires avec l'Allemagne (avant que la guerre eût éclaté !) et pouvaient ainsi rendre des services à l'ennemi. Dans ces conditions, on coffra les principaux financiers roumains : Kirschen, directeur de la Steaua Romana ; les directeurs Atias, Hornik et Ehrenstein, de la Banque de crédit roumaine ; Marcus, des Ateliers métallurgiques. *Ces inculpés restèrent en prison jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Allemagne.* Le véritable but de ces arrestations était de faire disparaître ces financiers juifs, afin que des concurrents roumains, appartenant aux cercles gouvernementaux, puissent prendre leurs places. Par cette simple mise en suspicion, le gouvernement est, en effet, en mesure d'annuler la naturalisation de ces inculpés qui, dénaturalisés, ne peuvent plus administrer de grandes institutions financières.

... Tous les efforts qu'on fit pour éclaircir la mort du banquier *Rubinstein*, de Galatz, n'eurent aucun résultat. L'administration de la prison invoque le procès-verbal officiel, qui indique le « suicide » comme cause de son décès. Rubinstein, un homme d'environ 50 ans, ressortissant autrichien, était du nombre des plus notables citoyens de la ville. Toute la population l'estimait, à cause de sa philanthropie. *Consul norvégien*, il se croyait en sûreté ! En octobre 1916, il fut subitement interné quand même. Son beau-frère, Bercowici, fils du directeur de banque bien connu, fit des démarches en sa faveur auprès de Bratianu, lui aussi ami de Rubinstein ; mais le pré-



sident du Conseil déclara ne pouvoir rien faire pour lui, Rubinstein, « comme Autrichien étant suspect d'espionnage ». Au dire des autorités, Rubinstein se serait suicidé pour protester contre cette offense. Mais ici circulent divers bruits au sujet de cette troublante mort non éclaircie...

(P. 148.) ...Afin de dénigrer les Juifs aux yeux de la population roumaine, on a recours aux mesures les plus incroyables : *Des communautés juives entières sont emprisonnées pour espionnage.* Les prisons ne pouvant contenir tout le monde, on bloque les Juifs dans des étables et des greniers, en des endroits sordides et sans lumière. Il en résulte des maladies, qui aboutissent à de nombreux cas de mort. A la suite des protestations de la communauté de Jassy, on déclara qu'on avait besoin des Juifs pour le travail forcé et qu'il fallait les coffrer pour les empêcher de f..... le camp ! A *Harlau*, presque tous les Juifs, des vieilles femmes même et des vieillards, après avoir passé plusieurs jours en prison, furent contraints de participer à ce travail forcé. En réalité, ce n'est que rarement qu'on les fit travailler ; on les traqua de ville en ville, où ils campaient des journées entières, sans nourriture, à ciel ouvert, sous la surveillance des soldats. Presque personne n'échappa aux mauvais traitements. Quelques Roumains chrétiens, qui faisaient des reproches aux soldats en train de maltraiter deux vieux Juifs de *Harlau*, furent arrêtés. Des scènes semblables se déroulèrent en plusieurs villes de la Moldavie.

Le traitement qu'on fit subir aux Juifs, en Moldavie, dut faire supposer à la population que les Juifs étaient hors la loi. D'innombrables dénonciations parviennent journellement aux autorités contre les Juifs. C'est d'espionnage qu'on les accuse principalement. Ce qu'il y a de particulièrement terrible, c'est que, sur une simple dénonciation de cette espèce, la victime est d'abord jetée en prison sans enquête préliminaire. Pour priver les Juifs de tout secours, les autorités déclarèrent que toute intervention en faveur d'un étranger soupçonné d'espionnage serait considérée comme action antipatriotique. Les malheureux inculpés implorèrent l'intervention des rabbins et des administrateurs de la communauté, qui ne sont pas protégés eux-mêmes, et que les autorités militaires offensent et maltraitent. Chez le rabbin de la ville de .... arrivèrent toute une série de pareils appels de secours :

Au village de *Grimesti*, le maître d'école, qui est en même temps boutiquier, dénonça à la gendarmerie de Mihalene son concurrent, le boutiquier *Moïse Schwarz*. Schwarz et sa femme furent alors arrêtés comme espions, mais relâchés au bout de quelques jours (p. 149). Le maître d'école se plaignit à la Sigurantza de Botosani de la gendarmerie rurale, négligente et « tolérant l'espionnage ». On arrêta à nouveau les époux Schwarz ; on les enchaîna et on les emmena en un endroit inconnu. Un autre Juif, du nom d'*Adler, de Botosani*, fut arrêté parce que son concurrent commercial avait fait observer à l'autorité militaire qu'Adler portait constamment sur lui plusieurs listes imprimées de stations de chemin de fer. C'est en vain qu'Adler fit remarquer qu'il était employé du sénateur Ivanescu, qui pratique de grandes affaires de transport, fait dont l'administration avait, d'ailleurs, parfaitement connaissance. Depuis plusieurs semaines, la famille d'Adler s'efforce, en vain, de savoir ce qu'il est devenu...

A Tirgu-Frumosi, Botosani et Harlau, toutes les synagogues (juives) et tous les oratoires furent réquisitionnés pour être transformés en ambulances. Lorsque quelques Juifs firent remarquer au commandant de Dorohoi qui, lui aussi, avait réquisitionné les temples du culte israélite, que la population juive s'étonnait des égards et des ménagements qu'on avait pour les grandes villas et les châteaux des boyards de tous les environs, le commandant, pour toute réponse, les fit coffrer et copieusement rosser...

...Le chef d'état-major, général *Presan*, est considéré comme le pire ennemi des Juifs. Tous les deux ou trois jours, il expédie des ordres du jour dans lesquels il est question de Juifs. En décembre 1916, il aurait éliminé un colonel russe, parce que celui-ci aurait déclaré, en société, qu'il serait préférable de donner aux soldats des éclaircissements sur les Allemands et les Bulgares plutôt que sur les Juifs. Au début du mois d'octobre 1916, il publia un ordre du jour qui provoqua une grande terreur parmi les Juifs. Il y avait, dans cet ordre du jour, en grandes lettres : Qui sont les espions ? Les Juifs, les négociants, les femmes et les enfants ! (Textuellement: Cine sunt spionii ? Evreii, negustorii, femeile si copiii!)\* Cet

---

\*) La désignation de « négociant » constitue, en Roumanie, une injure courante contre les Juifs. L'observation au sujet des femmes et des enfants s'adresse, également, aux Juifs. On vise ainsi les femmes et enfants juifs qui, d'ordinaire, aux portes des casernes, offrent différentes marchandises aux soldats.

ordre du jour fut aussi répandu parmi la population (p. 150). A Vaslui, le journal *Penes si Curcanul*, le reproduisit en tête de son numéro. C'est un sergent-major juif qui dut lire à haute voix l'ordre du jour, en présence des troupes gardant la gare de Jassy. Après cette lecture, les soldats étaient très excités et, à l'arrivée du train, ils fouillèrent le train pour y découvrir des Juifs. Parmi les passagers, ils ne trouvèrent qu'un seul Juif, le négociant *Schor*, de Cra-cova, qui fut battu jusqu'au sang et dut être transporté à moitié mort à l'hôpital civil.

Le commandant de *Dorohoi* édicta, de septembre 1916 à janvier 1917, de nombreux appels à la population, dans lesquels il est recommandé de se méfier des Juifs comme espions et traîtres à la patrie. La population de *Dorohoi* est essentiellement composée de Juifs et c'est ainsi qu'il força les Juifs d'afficher ces ordres du jour à leurs fenêtres et aux devantures de leurs magasins.

Sous telle terreur gémissait la population juive de la Roumanie depuis l'entrée de ce pays dans la guerre mondiale — à l'époque où l'empire russe voisin se trouvait encore sous le joug du tsarisme.

---

## II

Explosion de la révolution russe et incessants crimes contre les Juifs en Roumanie. — Intervention du gouvernement russe. — Rapport du bureau de Copenhague de l'organisation sioniste. — Rapports de la Commission d'Odessa. — Nouveaux crimes sanglants des autorités roumaines. — Encore des rapports. — Rapport du bureau de presse israélite de Stockholm et démenti du gouvernement roumain. — Manifeste du Dr Rakowsky. — Comment les diplomates roumains induisent l'opinion publique en erreur. — La future Conférence de la paix, seul espoir des Juifs.

Il survint un second événement considérable. Sur la frontière roumaine éclata, en mars 1917, l'appel à la liberté du peuple russe. Une révolution, ébranlant le monde entier, a eu lieu dans l'empire voisin de la Roumanie. Le tsarisme est à terre. Heureux et pleins d'espoir, les Juifs roumains, presque étranglés, se sentent également soulagés, espérant qu'en présence des peuples russes libérés, la Roumanie, dernier rempart de la réaction et des persécutions dirigées contre les Juifs, sera forcée de changer de politique.

On a de la peine à le croire, mais les gouvernants roumains persistèrent dans leur étrange aveuglement. Même en face de la révolution russe, qui frappait à la porte, ils ne voulurent imposer aucun frein à la lutte exterminatrice qu'ils avaient entreprise contre les Juifs.

La révolution russe causa tout d'abord de nouvelles calamités aux Juifs. Malheur au Juif roumain qui, pour l'affranchissement de la Russie, manifestait la moindre sympathie. Toutes les prisons civiles et militaires étaient bondées de ces « révolutionnaires étrangers ». Nous apprenons des détails concernant ces brutalités par le memorandum que les fugitifs roumano-juifs d'Odessa ont soumis au gouvernement provisoire russe. Sans ménagements et assez tôt devait être étouffée en germe toute tentative de libération faite par les Juifs opprimés. Et les Juifs sentirent, dans sa brutalité la plus affreuse, toute la haine que les gouvernants boyards avaient vouée à la révolution russe.

(P. 152.) La liberté russe eut au moins un résultat en faveur des Juifs roumains : leurs souffrances furent connues de l'Europe toute entière. Le gouvernement roumain ne put plus martyriser impunément ses victimes. Les atrocités roumaines furent citées en justice devant le tribunal du monde.

Dès le mois de mai 1917, le bureau de Copenhague de l'Association sioniste rapporte :

La presse russe s'occupe énormément, en ces temps derniers, de la situation des Juifs en Roumanie. Il est remarquable qu'au moment même où les Juifs russes obtinrent leur liberté, l'antisémitisme le plus effréné fêta de véritables orgies dans la Roumanie voisine, non occupée. Le Conseil des commissaires des ouvriers et soldats reçut du front roumain des détails concernant les mauvais traitements que les autorités civiles et militaires roumaines infligent aux Juifs, ainsi que les tentatives de quelques agitateurs antisémites roumains d'exciter les soldats russes à des pogromes contre les Juifs. L'ancien ministre des affaires étrangères fit prier, par télégramme, l'ambassadeur de Russie à Jassy, Poklewsky-Kosell, de fournir un rapport exact sur les événements antisémites en Roumanie.

Le rapport du dit ambassadeur arriva bientôt. Il en ressortait que des actes de violence avaient été dirigés par différentes auto-

rités contre les Juifs roumains, notamment au moment de la retraite de l'armée roumaine. Le ministre russe des affaires étrangères, Terestschenko, au nom du gouvernement provisoire, informa immédiatement le gouvernement roumain que le gouvernement russe ne pouvait tolérer que, dans la Roumanie alliée, les Juifs fussent mis hors la loi et que le gouvernement russe constatait à regret le peu d'égards que le gouvernement roumain avait aux sentiments de la démocratie russe. Finalement, le gouvernement russe fit savoir qu'il s'opposerait, dans tous les cas, à toute tentative d'organisation de pogromes parmi les troupes russes tout près de la frontière.

L'intervention du gouvernement russe paraît avoir fait de l'impression sur le gouvernement de Jassy (p. 153). Le gouvernement roumain répondit par une note, dans laquelle une solution favorable de la question juive était promise à bref délai. M. Bratianu se rendit en hâte à Pétrograd pour tranquilliser la presse. Le gouvernement roumain délégua, de plus, un émissaire, un certain D<sup>r</sup> Lupu, qui fit au Conseil des commissaires des ouvriers et soldats de Pétrograd un rapport « calmant » sur la situation des Juifs en Roumanie, et qui annonça que le gouvernement roumain allait donner l'égalité de droits à tous les Juifs prenant part à la guerre actuelle. Le président du Conseil des ouvriers, Tscheidse, répondit que la démocratie russe ne comprenait pas et ne pouvait admettre de « privilèges conditionnels » et proposa, en conséquence, une résolution extrêmement sévère, qui fut adoptée d'emblée par les Conseils des ouvriers. L'envoyé roumain déclara alors que, dès le début des prochaines séances du Parlement de Jassy, on allait débattre la question juive.

C'est aux organisations et parties libérales de la population d'Odessa, à proximité de la Roumanie et « témoins oculaires » des événements roumains, que revient le mérite d'être les premières descendues dans l'arène pour dévoiler les crimes et prendre en main la défense des opprimés. Un grand mouvement, qui prit naissance à Odessa, traversa tout l'empire russe et pénétra, de là, en Europe et en Amérique.

D'après une note du 1-14 août 1917, du *Odeskija Nowosti*, il y eut, au Parc municipal d'Odessa, un meeting, que présida le célèbre poète et écrivain Semion Juschkewitsch. Le meeting aurait été organisé par les social-démocrates d'Odessa. Plusieurs ora-

teurs parlèrent des persécutions que le gouvernement roumain dirigeait contre les Juifs et les social-démocrates. Pour terminer, on organisa un cortège de démonstration qui traversa, musique en tête, les rues de la ville.

Le 10 août, il y eut au théâtre dramatique d'Odessa un meeting consacré à la situation des Juifs en Roumanie. Comme premier orateur se présenta l'avocat A. S. Pen, qui exposa à l'auditoire l'histoire des persécutions juives roumaines et qui lut un rapport relatif à la triste situation des Juifs en Roumanie.

Le premier bourgmestre, *M. W. Braikewitsch*, salua l'assemblée, harangua la foule et dit ce qui suit : « Nous autres, Russes, n'avons plus à nous reprocher le stigmate du traitement illégal des Juifs ; nous nous sommes blanchis de cette tare honteuse (p. 154). Nous nous associons à votre protestation et sommons le gouvernement provisoire d'adopter des mesures énergiques à l'égard de la Roumanie ». Le conseiller municipal, *M. M. Ussischkin*, déclara que les violences exercées actuellement contre les Juifs se placent au niveau des affaires Dreyfus et Béilis ; il espère que les démocraties réunies de tous les pays, lors du Congrès de la paix, emporteront de haute lutte l'égalité de droits des Juifs roumains. Le meeting adopta la résolution suivante : « 1° D'exprimer aux représentants de la juiverie roumaine sa profonde sympathie ; 2° De s'adresser au gouvernement provisoire, ainsi qu'aux corporations dirigeantes de la démocratie russo-révolutionnaire, pour les sommer de faire des démarches énergiques en faveur des Juifs roumains ; 3° De s'adresser aux gouvernements des puissances alliées pour leur faire comprendre l'absolue nécessité d'en finir avec la situation illégale des Juifs roumains. » On décida d'envoyer des copies de cette résolution aux institutions suivantes : aux bureaux de l'organisation universelle sioniste de Copenhague et de New-York ; au Comité hollando-scandinave de Stockholm ; au gouvernement provisoire russe et aux représentants accrédités des puissances alliées. La résolution sera, en outre, adressée au Conseil des ouvriers et soldats, au Conseil des paysans, au Comité central sioniste de Russie, au rabbin de la ville de Jassy et à l'organisation sioniste de Roumanie. (Rapport du *Odeskija Nowosti*, du 12 août 1917.)

« Odessa, écrit le même organe influent, dans son numéro du

15/28 octobre 1917, est devenue, en ces derniers temps, le centre où affluent tous les fugitifs roumains juifs qui, à la suite de traitements inhumains, quittent leur patrie. C'est ici que se déversent toutes les masses, toutes les protestations, tous les cris et toutes les larmes, dont toutes les plaintes et tous les documents sont imprégnés. Les commissions instituées, antérieurement, par la communauté pour porter secours aux Juifs roumains durent restreindre leur activité à des œuvres de charité. Les douleurs roumaines réclamaient pourtant moins l'aide philanthropique qu'une forte intervention politique, des démarches et actions déterminées, destinées à imposer au gouvernement roumain l'abandon, au moins extérieur, de son système de tortures inquisitoriales, qui n'était en vigueur à l'égard de quelques centaines de mille Juifs roumains que parce que ces malheureux avaient commis le crime d'avoir eu la malchance de venir au monde sur territoire roumain.

(P. 155.) Tout dernièrement, se constitua, à Odessa, une Commission politique, qui comprenait les personnages suivants : l'avocat Schapiro, le docteur Berlin, le président du Comité de la Bourse Gutnik, le docteur Temkin et le journaliste Hochberg. Cette Commission eut déjà à lutter contre de nombreux obstacles et difficultés; elle eut, au moins, le mérite de réunir un grand nombre de documents divers, qui fixent définitivement les procédés employés par les autorités roumaines à l'égard des Juifs et qui déchirent le voile de mensonges que formaient les déclarations et assurances officielles fournies par le gouvernement roumain.

Cette Commission s'occupa, tout particulièrement, de l'affaire des 300 fugitifs israélites, soumis à la conscription, qui, antérieurement déjà, se sont sauvés à Odessa et qui, aujourd'hui, ne voulant pas faire leur service militaire en Roumanie, demandent à s'enrôler dans l'armée russe. Ces fugitifs déclarent que les souffrances et humiliations auxquelles on les soumettrait dans l'armée roumaine ne leur permettent pas de retourner en leur pays. C'est avec joie qu'ils se mettent au service de l'armée russe afin de lutter pour la cause commune. Le commandant en chef du district militaire d'Odessa, général N. A. Marks, et le commissaire du district militaire N. I. Charito, ont promis, après examen de la question, d'appuyer la demande justifiée des fuyards. Le commissaire russe au

front roumain, Diesengausen, a également montré de la bonne volonté au sujet de cette affaire.

Dans le memorandum que les fugitifs ont soumis au président du Conseil et généralissime *A. F. Kerenski*, il y a ce qui suit :

« Depuis de longs siècles, nous vivons en Roumanie. Le pays où nous passâmes notre jeunesse, où se trouvent les tombes de nos parents, nous fut toujours cher, mais on ne nous permit pas de l'aimer. Dans ce pays, qui nous appartient autant qu'aux autres, nous sommes appelés étrangers et considérés comme étrangers. Toutes les lois du pays sont toujours dirigées contre nous ; toutes les offenses sont lancées contre nous. Depuis le début de cette guerre, notamment depuis que l'appel de la révolution russe pénétra jusqu'ici, l'injustice roumaine à notre égard est arrivée à son apogée (p. 156). L'anarchie légale a augmenté incommensurablement et le dédain des droits légaux ne connaît plus de limites. Nous appelons votre bienveillante attention sur les documents ci-joints de l'état-major roumain, qui ont pour but de mettre au ban les habitants juifs du pays, ainsi que les soldats israélites. Si le gouvernement roumain considère les Juifs comme espions, il faut dire que, jusqu'à présent, pas un seul Juif ne fut condamné comme espion par les tribunaux militaires, tandis que les listes des personnes condamnées comme espions renferment les noms du général Socec, des colonels Jerscu, Stourdza et Cranitscanu. Au nom de la justice immanente et de l'amour du genre humain, nous demandons instamment que la lumière soit faite sur tous ces faits et nous vous prions de bien vouloir acquiescer à notre désir d'avoir l'honneur de verser notre sang comme volontaires de la libre armée russe. »

Pour appuyer cette demande, une délégation spéciale est envoyée à Pétrograd. La Commission est chargée de faire connaître aux instances supérieures de Pétrograd les mesures inquisitoriales que le gouvernement roumain applique aux Juifs. La Commission fera également savoir comment, par les mesures des autorités, la population juive roumaine fut privée de l'approvisionnement en vivres ; comment des centaines de citoyens israélites languissent dans les prisons ; comment on invente des tentatives d'évasion et d'autres crimes pour fusiller des Juifs arrêtés. » ♦



### *Appel du médecin militaire Dr S. Temkin*

Le 3/26 octobre 1917, paraît dans l'*Odesskija Nowosti* le chaleureux appel du médecin militaire Dr S. Temkin, qui remplit les fonctions de chirurgien sur le front roumain : « Il n'est pas permis de se taire », crie l'émouvant écrit qui fit, à juste titre, sensation.

« Il y a des moments où le silence est non seulement inadmissible, mais encore criminel. Un tel moment se présente actuellement dans la vie des Juifs de Roumanie, mis hors la loi et asservis, dont les persécutions ont atteint leur plus haute intensité. Les persécutions actuelles des Juifs, avec lesquelles les autorités roumaines dépassent les coryphées de l'antisémitisme russe, comme Pobedonoszew et Plehve, sont arrivées à leur apogée depuis le début de la guerre et, tout spécialement, depuis l'explosion de la révolution russe (p. 157). Le mépris illimité des droits primitifs ne connaît plus de mesure ; les Juifs sont accusés d'espionnage et de trahison ; ils sont jetés en prison pour s'être servis du langage juif dans la rue et dans leurs synagogues (!). On expulse en masse les Juifs — hommes, femmes et enfants — sans distinction d'âge, à moitié nus, à moitié affamés, des villes et des villages, ainsi que cela eut lieu à Tecuzio, Iwesti et en d'autres endroits. Et tout cela sans raison aucune, uniquement par méchanceté et manie de persécution des autorités. Le mot de « traître » est devenu, en Roumanie, synonyme de Juif.

Les Juifs roumains ne sont pas seulement privés de leurs droits civils. Ils sont appelés étrangers et exotiques, ne jouissent d'aucune protection par la loi ou les autorités. Je cite textuellement, à titre d'exemple, l'ordre n° 147/98, adressé à l'administration sanitaire :

« Suivant instruction du quartier général, il est ordonné d'éloigner des hôpitaux toutes les personnes, hommes et femmes, qui n'appartiennent pas à la nationalité roumaine. Le Juif ne peut être toléré dans les hôpitaux. Quand il s'agit de Juifs, il n'est pas permis d'avoir des sentiments humanitaires ou d'user de sensiblerie \*)'. Il

---

\*) Il est piquant de constater que ce document inhumain rappelle un des paragraphes caractéristiques de la Ligue antisémitique roumaine (Liga Culturală). Cette Ligue, fondée en novembre 1895 par des hommes du gouvernement roumain et par d'anciens ministres (Istrati I. Gradisteanu et N. Filipescu), qui est organisée à l'instar des loges maçonniques, compte parmi ses adhérents des fonctionnaires roumains de tout grade, des parlementaires, des

a été constaté que ces personnages, sous le masque de la charité et de l'aide philanthropique, se sont faufilés parmi nos malades et nos blessés et se trouvèrent ensuite être des espions. »

(P. 158.) Voici encore un ordre du quartier général, n° 4164, du 14 août 1917, qui, quant à son contenu, est le plus cruel, le plus cynique, et le plus éhonté de tous :

*« Au début de l'attaque, tous les Juifs devront, immédiatement, être envoyés en première ligne. »*

On ne saurait aller plus loin. L'impudence de cet ordre se passe de commentaire. La conscience tranquille, les autorités roumaines envoyèrent les soldats juifs au feu, uniquement dans l'intention de les vouer à la mort. La grande Russie libre ne peut et ne doit pas assister impassiblement aux actes de violence cruels, illégaux, moyenâgeux, qui sont dirigés contre 250,000 Juifs roumains.

« La mort ne nous terrifie pas, mais nous ne pouvons et ne voulons pas mourir en esclavage ! » s'écrient les malheureux fugitifs dans leur memorandum au gouvernement russe.

« La vie », continue le dit mémoire, « est le seul bien qui nous appartienne en propre et, le cœur léger, nous sommes prêts à la sacrifier pour la révolution russe, pourvu que nous puissions lutter dans les rangs de l'armée russe. Nous autres, Juifs roumains, payons la liberté que le peuple russe a conquise, à main armée, des larmes de nos mères, de nos femmes et de nos enfants, de notre sang et de notre vie. Car la haine que la réaction roumaine a vouée à la révolution russe est dirigée, en première ligne, contre nous autres, qui sommes sans protection et soumis aux pires persécutions, mais qui avons une foi illimitée en la force et en la puissance de la révolution russe.

Les souffrances que la nation russe avait à supporter avant la révolution, c'est nous qui les subissons maintenant. Nous supplions,

---

préfets de police, des généraux, des officiers, des sénateurs, des professeurs, des juges et des avocats. Son vaste programme, approuvé par le gouvernement, est presque entièrement consacré à la lutte contre les Juifs en Roumanie et en dehors de la Roumanie. Le paragraphe E de la première partie est ainsi conçu :

« Conservation et développement du sentiment religieux ; lutte contre l'influence corruptrice des Juifs et guerre à la démoralisation causée par la fausse interprétation des principes humanitaires ».

L'ordre cité par le Dr S. Temkin trahit une ressemblance étonnante avec la tendance de ce paragraphe.

nous sommons la nation russe libérée, de nous prendre sous sa protection ! »

Ces prières, cette sommation, sont écrites avec le sang du cœur de la juiverie roumaine. Ce « memento » sanglant impose impérieusement à la démocratie russe toute entière le devoir d'élever sa voix en faveur des opprimés et des persécutés. Se taire plus longtemps est criminel et les « interviews de premiers roumains », si beaux soient-ils, ne sont aucunement capables de cacher la vérité au sujet de la situation des Juifs roumains. *La vérité est en marche et personne ne pourra l'arrêter.* » (P. 159.)

#### *Rapport du médecin militaire Dr J. Grützhändler*

Dans le journal d'Odessa, *Unser Leben* (Notre vie), du 28 septembre 1917, le médecin militaire Dr J. Grützhändler publie la lettre ouverte suivante :

« Aux sanglants et honteux actes de violence du gouvernement roumain qui, en ces temps derniers, agitent si terriblement l'opinion publique, vint s'ajouter, ces jours-ci, un nouveau fait, qu'il faut absolument éclaircir : Le 1<sup>er</sup> août, arrivèrent à Jassy trois commerçants juifs d'Odessa, de nationalité russe, les nommés Rosenmann, Krassner et Halperin. Le 4 août, on les voit en compagnie du jeune fils du courtier en marchandises Davidsohn, de Jassy, et, depuis lors, ils ont disparu. Il résulte des recherches qu'on fit que, ce même jour, on les aperçut à la prison de l'état-major roumain. Mais ils n'y restèrent, dit-on, que peu de temps. Depuis, disparition complète !

Fait terrible : En plein jour, disparaissent trois personnes, ressortissantes d'un Etat allié, qui sont tombées entre les mains de geôliers roumains ! La femme et le frère de Rosenmann se rendirent à Jassy pour y continuer leurs recherches au sujet de la disparition de ce malheureux. La police roumaine s'efforça, par contre, d'effacer toute trace de cette affaire.

L'affaire fut remise entre les mains du Centre militaire russe de Jassy, qui, de son côté, transmet le dossier au commissaire du gouvernement pour réexpédition à l'ambassadeur russe. De là, le gouvernement roumain sera sommé d'éclaircir l'affaire. »

La disparition mystérieuse de trois ou quatre Juifs d'Odessa

eut un retentissement sensationnel dans toute la presse russe. Le gouvernement roumain fit savoir, officiellement, à l'ambassadeur de Russie que, suivant l'enquête gouvernementale, les commerçants en question n'avaient jamais franchi la frontière. Cette déclaration officielle fut bientôt reconnue inexacte. Un lycéen russe, du nom de *Suffit*, originaire de Kischinev, qui, lors de son passage à Jassy, fut retenu pendant deux jours en prison parce qu'on le soupçonnait de propagande révolutionnaire (p. 160) déclara de suite à la Commission qui avait été constituée à Odessa aux fins d'information concernant cette affaire, qu'il avait, en personne, adressé la parole aux trois Juifs, ainsi qu'au courtier Davidsohn, pendant leur séjour commun en prison. On a, de plus, découvert l'hôtel où les Juifs sont descendus et où ils ne furent admis qu'après avoir exhibé, ainsi qu'il ressort des observations portées au livre des étrangers de l'hôtel, des passeports dûment visés par les autorités frontalières. (L'admission dans les hôtels de voyageurs non munis de passeports visés par l'administration militaire est sévèrement défendue en Roumanie.) La communauté israélite d'Odessa a institué une Commission spéciale qui s'est rendue à Pétrograd, dans le but d'éclaircir cette affaire. Le gouvernement roumain ne fournit pas, jusqu'ici, de plus amples informations. L'opinion publique, en Russie, est convaincue qu'il s'agit, encore cette fois-ci, d'un de ces « incidents » auxquels on est habitué en Roumanie. Il est plus que probable que, s'étant servis de la langue « allemande » (jargon germano-juif), les Juifs disparus, ainsi que le courtier Davidsohn, furent arrêtés en pleine rue comme « espions », pour être victimes d'un des innombrables crimes restés secrets qui se passaient derrière les murs des geôles roumaines.

#### POST-SCRIPTUM

Le présent livre était déjà complètement imprimé lorsque arrivèrent de plus amples nouvelles, qui changèrent les présomptions au sujet des quatre Juifs disparus en tristes faits positifs. Des gazettes d'Odessa (entre autres *Unser Leben* [Notre vie] dans le numéro 244, du 23 novembre 1917) dévoilent des détails horribles concernant cet événement. C'est le Centre militaire de Jassy qui découvrit l'horrible vérité. Peu de temps après la transmission des déclarations officielles roumaines, on trouva, sur la rive du Pruth, le

cadavre d'un des quatre Juifs disparus. Une enquête plus approfondie fit voir que les deux autres commerçants, ainsi que le courtier en marchandises Davidsohn, de nationalité roumaine, avaient été, peu de temps après leur arrivée, arrêtés comme «étrangers suspects». Le lendemain, par ordre du commandant militaire, ils furent gravement maltraités en prison. Le jour suivant, on remit trois cadavres, successivement, à l'administration des pompes funèbres, en lui enjoignant d'enterrer ces cadavres en des endroits différents. On sut bientôt qu'il s'agissait des cadavres des Juifs disparus. Les autorités roumaines déclarèrent alors que les Juifs avaient été fusillés par des postes militaires (sentinelles) qui les avaient surpris au moment où ils cherchaient à passer des marchandises en fraude. Le Centre militaire russe de Jassy fournit à l'administration roumaine des preuves de l'inexactitude de ces assertions. Le journal d'Odessa, que nous avons cité plus haut, annonce que le dossier, renfermant toutes les pièces relatives à l'enquête au sujet de cette sanglante affaire, fut transmis au gouvernement *américain*.

*Rapport du médecin militaire Dr G. Lewin (p. 161)*

Le Dr *G. Lewin*, écrivain juif bien connu, l'un des médecins les plus fameux de Varsovie, qui, depuis le début de la guerre, fait campagne comme médecin militaire russe et qui, lors de l'entrée en guerre de la Roumanie, fut envoyé sur le front roumain, avec rang de colonel, à la tête d'une importante colonne sanitaire, raconte, dans le quotidien juif *Petrograder Tagblatt* (du 31 août 1917 et suivants) une série de précieuses impressions et observations ayant rapport aux événements en Roumanie.

« Je dois avouer, écrit le médecin militaire, que, primitivement, toutes ces histoires de persécutions, d'arrestations et d'exécutions, en Roumanie, m'avaient d'abord laissé plutôt froid. Ces rapports me semblaient par trop empreints de vandalisme. J'ai compris, depuis, que je m'étais trompé. A mon arrivée en Roumanie, je dus courir pendant des journées avant de trouver un logement. Un hôtel chrétien ne voulait pas recevoir de soldat juif. Des familles juives ne peuvent recevoir, quelle que soit leur bonne volonté, un soldat juif étranger, et de nombreux Juifs me renvoyèrent en me

disant, très sérieusement, qu'on les soupçonnerait immédiatement d'espionnage. Ce n'est que plus tard, quand on sut que le Juif était « colonel », que des relations de mutuelle confiance s'établirent entre ma personne et la population juive. Et alors, ces gens vinrent me trouver et m'ouvrirent leur cœur. C'est maintenant que j'appris à connaître l'enfer roumain dans son infernale splendeur. C'est généralement des femmes qui vinrent implorer mon secours. Il ne vint que peu d'hommes. J'en sus, plus tard, la raison bien simple : la plupart des hommes étaient coffrés comme espions, les autres étaient au front...

Il y eut journallement de nouvelles plaintes. Un jour, on refuse aux familles juives la remise des vivres ; un autre jour, les Juifs doivent évacuer des rues entières ; une autre fois, une synagogue est transformée en écurie. Lorsque les infirmières juives se plaignirent de ce qu'on enfermait même leurs hommes et leurs frères comme espions, je leur demandai pourquoi elles s'empressaient, alors, de se vouer précisément à cet emploi, sachant que chez les ignorants soldats roumains leur présence devait provoquer des soupçons. Elles me déclarèrent alors : « Parfaitement, mais que devons-nous faire ? » (p. 162). C'est notre devoir, sans quoi les pauvres paysans meurent et personne ne s'occupe d'eux. » Finalement, c'est pour d'autres raisons qu'elles furent dispensées de leurs devoirs humanitaires : un ordre gouvernemental défendit l'admission aux hôpitaux de sœurs juives. Une demoiselle N., fille d'un notable citoyen, me rejoint en pleurant bruyamment : sa mère et son frère sont arrêtés comme espions. Le père fut épargné parce qu'il venait de quitter la prison où il fut longtemps enfermé comme espion. C'est qu'un Roumain était entré dans sa boutique pour y acheter du vin ; comme l'acheteur ne put exhiber de permis d'achat d'alcool, délivré par le préteur, le vin lui fut refusé. L'ingénieur Roumain remarque une sonnerie électrique placée contre le mur. Il prévient immédiatement la police de la présence d'un « téléphone secret ». D'où arrestation de toute la famille.

Un beau matin, quelques administrateurs de la communauté de Bacau me préviennent que sept Juifs viennent d'être amenés de Transylvanie et doivent être pendus. Je constatai facilement que la mise en suspicion était un bluff et ne reposait que sur une dénonciation de la gendarmerie.

En arrivant avec mon ambulance à Bacau, où je suis encore actuellement, je pus constater des choses terribles : pour « parler allemand » (jargon juif !), des Juifs sont arrêtés, cravachés, et gravement maltraités aux postes de police »...

« La situation des partis politiques roumains vis-à-vis de l'antisémitisme est bien intéressante, continue le Dr Lewin. La vie politique n'est, somme toute, que faiblement développée en Roumanie. Les millions de paysans et de Juifs ne prennent pas part à l'administration du pays. Une poignée de boyards (grands propriétaires fonciers) ou de ceux qu'on est convenu d'appeler demi-boyards, qui cherchent à devenir grands propriétaires fonciers, sont au gouvernail. Les soi-disant lumières sont également sans influence. Les partis politiques roumains ne se distinguent entre eux que fort peu et ne se combattent presque pas. Les quatre partis qui, actuellement, sont représentés au Parlement roumain, les nationalistes, les nationaux-libéraux, les conservateurs et les conservateurs-démocrates sont tous antisémites. Il n'y a pas de parti opposé à l'antisémitisme (p. 163). La différence consiste en ceci : Tandis que les nationalistes inscrivent la politique de persécution des Juifs ouvertement sur leur programme, les autres partis croient plus commode de ne pas l'avouer publiquement, ce qui est beaucoup plus diplomatique et moins compromettant aux yeux de l'Europe. Il n'y a pas de parti socialiste en Roumanie. Depuis que Rakowski disparut de la scène, le socialisme disparut aussi.

Le peuple, c'est-à-dire les millions de paysans, n'est au fond aucunement mal disposé à l'égard des Juifs. Mais les paysans sont tellement aveugles et si peu développés politiquement qu'ils ne sont que des outils aux mains du maître d'école ou du prêtre du village. Il est donc naturel que tous ces démagogues ne demandent qu'à attirer l'attention des paysans sur les Jidani (Juifs), qui, à les entendre, constituent un malheur pour le pays...

On se réjouit d'abord beaucoup, en Roumanie, de l'alliance avec la Russie. Les boyards comptaient ainsi sur un renforcement de leur politique antisémitique. C'est ici qu'il y eut une surprise : c'est les Russes qui devinrent les amis et les protecteurs des Juifs. On peut dire sans exagération, sans les soldats russes, qui donnèrent aux familles juives chez lesquelles ils étaient logés un peu de bois, de farine, de sucre et de thé, et sans les manteaux gris de

l'armée russe, les pauvres Juifs de Roumanie seraient morts de faim et de froid pendant l'hiver dernier. Et tout cela se passa encore avant la révolution. L'ancienne Russie, elle aussi, fut, il est vrai, toujours un Eldorado pour les Juifs roumains. « On est sûrement mal chez vous, mais toujours encore mieux que chez nous », entendait-on toujours dire aux Juifs roumains. Et maintenant, après la révolution russe, pendant laquelle l'armée russe s'est rangée, ouvertement, du côté des Juifs opprimés, il n'est plus si facile de rosser des Juifs. Les Roumains sont forcés de vendre des vivres également aux Juifs. En un mot, la population juive toute entière considère les soldats russes comme ses protecteurs et ses sauveurs.

La Roumanie est, d'ailleurs, le pays des « miracles ». Les Juifs roumains parlent aussi d'un miracle, dont ils jouirent en 1907. On organisa, à cette époque, un grand pogrome (p. 164). Dans toute la Moldavie, où habitent principalement les Juifs, le pogrome eut lieu et les paysans asservis, réduits en esclavage, n'y allèrent pas de main morte. On savait que le gouvernement favorisait cet arrangement. Sans broncher, le gouvernement laissa faire. Mais il y eut un miracle. Tout à coup, le vrai instinct se réveilla chez les paysans ; ils laissèrent les Juifs de côté et se jetèrent sur leurs véritables oppresseurs, les boyards. Ils incendièrent, en Oltenie (ancienne « petite Valachie »), les châteaux des boyards et commirent des crimes. Ce n'est qu'alors que le gouvernement prit des mesures énergiques. En se servant de soldats et de canons, il « calma » les paysans. Ainsi furent sauvés les Juifs de la Moldavie d'un terrible pogrome, et c'est sur d'aussi misérables miracles que les Juifs de Roumanie doivent compter. »

#### *Rapport du bureau de Copenhague de l'organisation sioniste*

En septembre 1917, le bureau de Copenhague de l'organisation sioniste divulgua, dans ses bulletins, le premier grand rapport sur les événements en Roumanie. Le rapport, qui fit sensation dans le monde israélite tout entier et en de grandes parties du monde non israélite d'Europe et d'Amérique, est reproduit ci-dessous, très légèrement abrégé :

...« Aussitôt après l'entrée en guerre de la Roumanie, les Juifs roumains furent interceptés de toute communication avec les Juifs



de Russie, avec lesquels ils avaient toujours été en relations. La censure militaire a fait le nécessaire pour que rien des événements de la vie juive en Roumanie ne pût transpirer au dehors. On parvint, pourtant, de temps en temps, à transmettre des nouvelles en Russie. Ces nouvelles furent terribles. Journallement, des communautés juives de la Russie septentrionale reçurent des nouvelles fatales concernant le sort de leurs frères roumains. La communauté juive d'Odessa fut informée que le gouvernement roumain, M. Bratianu en tête, faisait aux Juifs une véritable guerre d'extermination. Des détails terribles furent transmis sur le sort des soldats juifs dans l'armée roumaine. Les communautés juives de Russie étaient impuissantes en face des nouvelles fatales, ayant elles-mêmes à souffrir du régime tsarien (p. 165).

Lorsque la révolution russe éclata, un rayon d'espérance se fit également jour pour les Juifs de Roumanie. On crut généralement que le gouvernement roumain, par égard pour la démocratie russe qui venait d'arriver au pouvoir, allait maintenant changer sa politique juive. Au lieu de cela, d'autres terribles nouvelles arrivèrent en Russie. Tout Juif qui avoua sa sympathie pour la révolution russe fut appelé « espion ». A cause de telles manifestations, de nombreux Juifs furent arrêtés ; on leur intenta des procès pour manifestations républicano-révolutionnaires.

Sur les instances de notables personnalités juives de Russie, le gouvernement provisoire fit des démarches pour apprendre des détails au sujet du sort des Juifs roumains. Le ministre russe des affaires étrangères de l'époque, Miljukow, reçut de l'ambassadeur de Russie à Jassy, Poklewsky-Kosell, l'information laconique que des excès en grand, il est vrai, n'eurent pas lieu contre les Juifs, mais que, notamment lors de la retraite de l'armée roumaine, des excès furent dirigés contre un grand nombre de Juifs isolés. Presque toute la presse russe s'occupait de ces persécutions inouïes de Juifs ; le Conseil des Commissaires des ouvriers et soldats s'y intéressa également. Ces manifestations étaient provoquées par la protestation chaleureuse du célèbre poète populaire Korolenko, qui habite la Russie méridionale, et qui avait reçu des nouvelles authentiques concernant les atrocités commises sur les Juifs roumains. Korolenko apprit, par exemple, de quelques officiers russes, que 34 soldats juifs devaient être pendus à Bacau, en vertu d'un juge-

ment du tribunal militaire. On les accusait de désertion. En réalité, ces soldats, restes d'un régiment décimé, avaient erré jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré le quartier militaire le plus proche. On ne crut pas leurs déclarations et on les soupçonna de s'être fait prendre volontairement et d'avoir été, actuellement, envoyés comme espions en Roumanie par les Allemands. Korolenko s'occupa de sauver la vie à ces malheureux Juifs. Il en appela à la conscience publique pour mettre fin aux menées de la soldatesque roumaine, qui s'inspirait encore des principes de l'ancien régime tsarien, et qui cherchait des victimes expiatoires de ses défaites ; il fut, finalement, informé que toutes ses démarches avaient été vaines (p. 166).

Parmi les nombreux fusillés, il y a aussi sept social-démocrates Juifs actifs, parmi eux le notable socialiste Wechsler, faussement accusé d'avoir pris part à l'évasion du socialiste bien connu D<sup>r</sup> Rakowski, qui se fit le 1<sup>er</sup> mai, grâce au concours des soldats russes. L'inexactitude du fait fut, d'ailleurs, prouvée par la presse russe \*).

Dans le journal russe fort répandu *Birskewija Wjedomosti*, le correspondant de cette feuille au quartier général roumain, Breschko-Breschkowski, rapporta, tout dernièrement, au début du mois d'août, un entretien qu'il avait eu avec M. Bratianu, au sujet des persécutions de Juifs. M. Bratianu déclara légitimes les exécutions des soldats juifs et contesta le nombre des tués. On aurait pendu, en tout, 14 Juifs, à côté d'environ 100 non Juifs, dont la plupart, il est vrai, n'étaient pas soldats roumains, mais étrangers.

La façon dont le gouvernement roumain tient compte, en somme, de l'opinion publique en Russie résulte du fait remarquable suivant : le chef socialiste belge bien connu Vandervelde profita d'une visite qu'il fit, dernièrement, au front roumain, pour appeler l'attention des gouvernants roumains sur l'état d'esprit, en Russie, à cause des persécutions juives roumaines. Aussitôt après le retour de Vandervelde, les pouvoirs militaires roumains publièrent, le 15 juin, le communiqué suivant : « Les autorités militaires ont appris qu'il y a en ville des individus qui répandent chez nos alliés

---

\*) Ne pas confondre avec le fabricant Léon Wechsler (voir plus loin rapport Rewélski) qui mourut à Jassy à la suite des coups qu'il avait reçus. Le socialiste fusillé, cité dans le rapport du bureau de Copenhague, s'appelait Max Wechsler, et fut arrêté en même temps que son beau-frère, le réputé D<sup>r</sup> Gelehrter.

de fausses nouvelles concernant la situation politique en Roumanie. Les personnes en question passeront en Conseil de guerre. »

Au début de juin, une députation juive de Bessarabie, le rabbin Rewelski en tête, se rendit auprès du gouverneur d'Odessa, général Marks, pour le prier d'envoyer quelques représentants juifs en Roumanie. Deux personnes seulement furent autorisées à visiter la Moldavie. Le rapport, qui est maintenant à la disposition de l'opinion publique israélite, provoqua les cris d'effroi de la juiverie russe (p. 167).

Si, conformément à ce rapport, la vie des Juifs fut, en temps de paix, une tourmente continuelle, ce n'était pourtant qu'une bagatelle à côté de la terreur sous laquelle la juiverie roumaine gémit depuis le début de la guerre. Il est non seulement défendu d'écrire en juif, mais encore, pour avoir parlé juif, des israélites furent sévèrement punis. Lorsque la guerre éclata et que les Juifs s'enrôlèrent en masse comme volontaires, il fut immédiatement ordonné d'exclure également les Juifs volontaires de tout avancement. Le traitement des soldats juifs étant fort brutal dans l'armée, de nombreux soldats juifs demandèrent à passer dans l'armée russe, en émettant le vœu formel de faire partie des bataillons de la mort. Pareille intention fut, déjà, considérée comme désertion, et les malheureux soldats, qui ne peuvent plus supporter l'antisémitisme de leurs chefs, sont jetés en prison comme déserteurs.

De nombreuses femmes et jeunes filles juives se mirent à la disposition de la Croix-Rouge. Les premiers travaux finis, et d'autres aides ayant été appelées (parmi lesquelles des femmes autrichiennes), il fut défendu de recevoir des Israélites à la Croix-Rouge et les Juives déjà employées furent renvoyées. Lorsque commencèrent les défaites de l'armée roumaine, il y eut de tristes moments pour les Juifs. Chaque recul des troupes roumaines coûta la vie à un grand nombre de Juifs roumains de toutes classes. On coffra les Juifs les plus estimés, représentants de communautés, sans raison aucune. Le banquier connu, Max Rubinstein, de Galatz, qui avait la charge honorifique de consul norvégien, ne put supporter l'infamante injure qu'on lui fit en le soupçonnant d'espionnage et se suicida en prison.

Lorsqu'on procéda au rationnement des vivres, tous les préfets reçurent l'ordre d'approvisionner d'abord la population rou-

maine ; les « étrangers », c'est-à-dire les Juifs, ne devaient passer qu'en seconde ligne ! Ce qui eut pour conséquence de priver les Juifs de vivres. Un certain nombre d'hôpitaux, d'asiles de vieillards et d'autres institutions de bienfaisance juifs durent fermer leurs portes au moment où les institutions publiques non israélites étaient largement pourvues de vivres par les autorités (p. 168). Des scènes terribles se déroulèrent devant les locaux publics de distribution de vivres. Des centaines de femmes et jeunes filles juives furent expulsées des boutiques, quoiqu'il y eût, dans ces locaux, des vivres en abondance destinés à la libre vente. Dans une série de villes, les Juifs ne purent, en somme, se procurer des cartes de vivres. Il s'en suivit des maladies et des épidémies dans la population juive.

...L'ordre ayant été donné de faire participer les habitants aux travaux publics, notamment aux travaux de terrassement, une terrible bacchanale se déchaîna contre les Juifs. On ne fit, d'abord, venir que les Juifs fortunés, uniquement pour leur extorquer de l'argent. Les rançons allaient de 200 à 2000 francs. Les mêmes personnes furent rançonnées à plusieurs reprises. Lorsqu'il n'y eut plus de Juifs riches et que tous eussent été « tapés », on commença à traîner la population pauvre au travail. Des rabbins durent participer au travail. Pour les ridiculiser publiquement, on les mit sur une même ligne, leur rasa complètement les boucles de la barbe et des tempes et les poussa, ainsi, aux yeux de toute la communauté, à travers la ville. La population non israélite ne fut presque pas troublée et, à l'encontre des Juifs, on lui paya son travail. De nombreux Juifs pauvres durent même acquitter le reçu du salaire qu'on ne leur avait point donné. Le refus de signer ces quittances fut puni de coups. Contrairement à la défense qui en avait été faite, des femmes et jeunes filles juives durent participer aux travaux de chemin de fer.

Avec une cruauté inouïe, les autorités roumaines défendirent aux malheureux fugitifs juifs l'entrée des villages, parce que, suivant les règlements roumains, en ces endroits les Juifs ne jouissent pas du droit de résidence. Des milliers de fugitifs juifs durent passer la nuit à la belle étoile, en dehors des villages, par le froid et par la pluie. Ils ne purent même pas enterrer dans les villages les enfants morts de faim et de froid (p. 169).

La plupart des Juifs, au nombre de 250,000, habitent les petits villages de la Moldavie. Même en temps de paix, ils étaient à la merci des autorités extorqueuses et tyranniques. Actuellement, tous ces endroits étant administrés militairement, la vie des Juifs est un enfer.

Tout Roumain peut, même en temps de guerre, voyager à discrétion. Pour les Juifs, par contre, il existe tout un code de règlements. Le Juif ne peut dépasser Berlad, à condition, encore, de s'engager par écrit à ne pas retourner avant la fin de la guerre.

Les casernes et les prisons de village sont bondées de Juifs qui, depuis des années, sont emprisonnés comme suspects. D'innombrables familles furent ainsi privées de leurs soutiens. Toutes les tentatives qu'on fit pour faire passer les innocents en justice restèrent vaines.

Tout dernièrement, en juillet de cette année-ci, s'organisa un groupement antisémite, qui « doit protéger la Roumanie contre les empiètements des Juifs ». La fondation de ce groupe excita l'attention particulière du Comité militaire russe. On sut bientôt que, sous couvert de ce groupement, des meneurs des anciens « Cent Noirs » russes pratiquent leur louche métier. Les représentants de la Russie méridionale du Conseil des commissaires des ouvriers et soldats ont déjà fait remarquer au gouvernement provisoire les dangers qu'offrent ces menées pour l'ordre sur le front russo-roumain et pour la liberté russe...

#### *Rapports des membres de la Commission d'Odessa*

Deux membres de la Commission d'Odessa, MM. le rabbin Rewelski, d'Ungeni, et le journaliste S. Hochberg, d'Odessa, ont rendu compte de leur voyage en Moldavie, devant un nombreux public, à Odessa et en d'autres villes de la Russie méridionale. Les deux rapports furent ensuite publiés par les journaux, portant la signature en entier des rapporteurs. Hochberg publia ses documents dans le quotidien d'Odessa *Unser Leben* (Notre vie), dont il est le rédacteur responsable (25 juillet, du vieux style, 1917 et numéros suivants). Le rabbin Rewelski, prêtre avantageusement connu dans la Russie méridionale, qui s'est acquis de grands mérites dans le domaine de l'instruction publique et qui, à cause de son activité

publique, fut banni sous le régime tsarien, publia (p. 170) ses observations dans la livraison de septembre et octobre (1917) de l'estimée revue mensuelle *Haschiloach*, qui paraît à Odessa en langue hébraïque. Nous allons faire connaître à l'opinion publique européenne les points essentiels des deux rapports.

### *Rapport du rabbin, M. Rewelski, d'Ugeni*

... « En arrivant à Jassy, j'eus toutes les peines du monde de me procurer un logement. Quoiqu'ils eussent la meilleure volonté et malgré leur empressement hospitalier, les Juifs roumains ne purent me recevoir chez eux ; ils me déclarèrent carrément qu'héberger un voyageur russe c'était, pour eux, s'exposer au danger d'être, à tout moment, arrêtés, soupçonnés d'espionnage. Après l'accomplissement de certaines formalités auprès du consulat russe et de l'administration roumaine, M. Abraham Tscharnis, notable citoyen de Jassy, nous casa, moi et mon compagnon de voyage, le rédacteur Hochberg. Le ministère avait été, paraît-il, informé du but de notre voyage et on nous fit de suite comprendre que le ministre voulait nous voir le plus tôt possible. Après nous être concertés avec les principaux citoyens juifs de Jassy, nous fîmes savoir au ministre que nous étions prêts à lui rendre visite, à condition qu'une invitation par écrit nous fût adressée. Le même jour encore, nous reçûmes des cartes d'invitation, en français, du ministre *Tace Jonescu*. Les Juifs de Jassy décidèrent de nous adjoindre un troisième membre de leur milieu, et ce fut M. Moïse Duff qui fut choisi comme délégué des Juifs roumains.

M. Tace Jonescu nous assura, de suite, qu'il était philosémite. « Mes adversaires m'accusent de philo-sémisme parce que j'ai déclaré, à Craiova, que la muraille chinoise devait tomber. Ces paroles suffirent pour provoquer contre moi d'énergiques attaques des antisémites. En réalité, c'est Pierre Carp qui, dès 1895, prit la défense des Juifs au Parlement. Depuis lors, bien des années s'écoulèrent sans que la question juive eût été portée à la tribune. Chaque fois que l'occasion se présentait d'en parler à la Chambre, j'abordais franchement la question juive et insistais sur la nécessité de la résoudre (p. 171). Tous les membres du Parlement se turent, en guise d'assentiment, et Jorga même, l'ami du professeur Curza, se tut ; Curza seul parla, pour déclarer mes paroles injustes.

Avant même que la Russie nous le fît remarquer, je déclarai au roi qu'on ne pouvait retarder la solution de la question juive. Vous avez la preuve de mon philosémitisme en ce fait que je suis l'ami de nombreux Israélites connus, par exemple du chief-rabbi de Londres, docteur Gasser, et de bien d'autres. Et maintenant, messieurs, je me permets de vous prier de bien vouloir, comme délégués des Juifs russes, me faire connaître le but de votre voyage. »

Le rédacteur Hochberg répondit au ministre, en français :

« Moi et mon collègue, M. le rabbin Rewelski, nous sommes venus ici pour connaître la situation de nos coreligionnaires en ce pays. Puisque je parle, en ce moment, à un ministre roumain, je me permets de solliciter une réponse à la question suivante : Pourquoi travaille-t-on à la solution de la question paysanne — et la question de l'égalité des droits des femmes est également à l'ordre du jour — tandis que la question juive est ignorée ? »

Le ministre répondit :

« Je voudrais bien entendre, également, M. le rabbin, pour répondre ensuite à toutes les questions. »

Je m'adressai alors au ministre et je lui dis, en hébreu :

« Je vous pose, M. le ministre, les questions suivantes : Pourquoi les Juifs sont-ils ainsi opprimés en Roumanie ? Pourquoi, publiquement, en pleine rue, sont-ils offensés, battus et maltraités ? Pourquoi beaucoup de Juifs sont-ils assassinés ; pourquoi les soldats juifs, qui versent leur sang pour la Roumanie, sont-ils maltraités, exécutés et appelés espions ? Pourquoi, dans les villes, des vivres sont-ils refusés aux Juifs ? M. le ministre, lorsque, en 1866, le prince Carol brigua le trône, il trouva un fort appui chez les Juifs. Il est notoire que, lors du traité de Berlin, en 1878, Bismarck, qui n'était nullement philosémitte, s'est efforcé de récompenser les Juifs de l'appui qu'ils avaient prêté au roi Carol, en faisant adopter par le Congrès le paragraphe 44, qui demande l'égalité de droits pour toutes les nations de la Roumanie (p. 172) ? Mais, le roi Carol y ajouta l'article 7, dans lequel il est dit que les étrangers ne peuvent obtenir le droit de naturalisation que par l'assentiment de la Chambre et du Sénat, et à la condition qu'il y ait une majorité de  $\frac{2}{3}$  des votants. Il fut ainsi l'auteur d'une terrible misère des Juifs. »

Le ministre répondit :

« Vos observations m'ayant été traduites, je voudrais, tout d'abord, faire remarquer que ce ne fut pas Bismarck qui intercédâ en faveur des Juifs, ce furent Beaconsfield et Waddington. En ce qui concerne les soldats israélites, je crois, moi aussi, qu'ils souffrent moralement. C'est parce que les Juifs roumains trafiquaient, avant la guerre, avec les puissances centrales qu'on peut facilement les suspecter d'espionnage. Quant à l'article 7, que le roi Carol a ajouté au paragraphe 44, je me permets de faire remarquer ceci : Jusqu'en 1878, on ne considéra, en Roumanie, comme citoyens, que les Roumains ; les autres habitants étaient considérés comme étrangers. Le roi voulut que ce fût le Parlement qui accordât le droit de cité aux étrangers et décida que chaque Juif devait en faire la demande. 3000 demandes furent déjà accueillies.

C'est demander l'impossible que de vouloir changer, du jour au lendemain, les rapports des Juifs et des Roumains. Ce n'est qu'une Constituante, spécialement convoquée dans ce but, qui pourra supprimer le petit article ajouté au paragraphe 44, et encore à condition que les électeurs sachent exactement dans quel but ils votent et que les  $\frac{2}{3}$  des députés soient favorables à la suppression de cet article. Sans quoi, l'égalité de droits des Juifs ne pourrait être obtenue que par un « coup d'Etat ». — En ce qui concerne les vivres, ce n'est que pendant ces dernières semaines qu'on m'en a parlé : suivant un rapport du préfet (président de police), la religion juive ordonne aux Juifs de ne tuer que des bêtes très grasses (!). Au début de la guerre, il nous fallut, pour les hôpitaux, tout le bétail à l'engrais, et j'espérais que les Juifs abandonneraient cet usage ; mais ils ne voulurent, à aucun prix, prendre du bétail maigre (!). Pour les punir de leur opiniâtreté, j'ai ordonné qu'on ne pourra tuer que huit bœufs par semaine pour les Juifs. »

Je demandai alors au ministre :

« Jusqu'à la convocation de la nouvelle Constituante, les Juifs devront donc rester hors la loi, sans protection aucune de la part du gouvernement ? »

(P. 173.) Le ministre répondit :

« Nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, d'améliorer leur situation. Si cela peut vous être agréable que le roi soit



informé du but de votre voyage, je suis tout prêt à prier le roi de vous accorder une audience. »

Sur ces paroles finit notre entretien, qui nous apprit beaucoup au sujet de la situation politique de nos frères de Roumanie et sur la façon dont les représentants du gouvernement envisagent la question juive.

Le cœur troublé, nous quittâmes le ministre pour nous renseigner sur la situation de nos frères. Je vais faire connaître une partie de ce que nous apprîmes à des sources plus ou moins officielles.

Au début du mois de janvier 1917, l'ordre du jour suivant fut porté à la connaissance de l'armée roumaine presque toute entière :

« Méfiez-vous des espions juifs ! Notre patrie est trahie. Les Juifs doivent être étroitement surveillés. »

Il y eut, simultanément, une ordonnance secrète, enjoignant d'exclure les Juifs du service des patrouilles, « parce qu'ils passent volontairement à l'ennemi et ruinent, ainsi, le pays ».

Aux 4<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> régiments de Jassy, il y avait différentes sections, uniquement composées de Juifs. Ces sections furent constamment en première ligne de combat et presque personne, parmi les soldats qui les composaient, n'échappa à la mort.

Le 15 février 1917, la Croix-Rouge roumaine lança l'ordre n° 3865, ainsi conçu :

« Nous vous sommons de ne vous laisser guider par aucun remords en ce qui concerne les Juifs, parce que les intérêts de l'Etat et de la défense du pays passent avant tout. Il est donc ordonné d'éloigner les Juifs des institutions de la Croix-Rouge et de les expédier au front. Ne peuvent rester en place que les *médecins* juifs et ceux-ci seulement pendant un temps déterminé, parce que ces *étrangers* cherchent à persuader aux malades de ne pas participer à la guerre. »

Abraham Pollak, de Jassy, fut envoyé au front ; le père du jeune homme, Akiba Pollak, demanda au commandant Daspinescu des nouvelles de son fils. Le père apprit ainsi du commandant que son fils avait été blessé dans une bataille où il défendait sa patrie en héros et que lui, commandant, l'avait personnellement pansé

(p. 174). Le père fut ahuri d'apprendre, plus tard, que son fils, avec neuf autres soldats, avait été condamné à mort pour mutilation volontaire. Les soldats refusant de fusiller le jeune Pollak, parce qu'ils avaient été témoins de sa blessure, le colonel s'approcha lui-même du condamné et lui brûla la cervelle. Ceci se passa à Grusesti, près de la sucrerie Marasesti.

En ce qui concerne la misère des Juifs, il suffit de renvoyer au rapport de la communauté israélite. Du nombre total de 52,000 Juifs qui habitent actuellement Jassy, environ 40,000 sont à la charge de l'assistance publique.

La faim et la misère sont indescriptibles. Les maladies et les épidémies ont dévasté le pays. J'ai vu, de mes yeux, comment la famille de Moïse Goldstein, domiciliée à Jassy, dans la strada Marta n° 6, composée des parents et de trois enfants, mourut, dans l'espace de deux jours, de la même maladie. Toute la maison était occupée par des Juifs pauvres qui, des journées entières, durent attendre devant les boutiques jusqu'à ce que leur tour vînt de recevoir un petit morceau de pain et un peu de nourriture ; ils étaient *étrangers* et devaient, par conséquent, attendre plus longtemps que les autres.

Il me faut encore vous parler de la mort tragique d'un estimé citoyen : Léon Wechsler, de Jassy. — C'était un fabricant aisé de la rue Stefan Zelmaria. Ayant été appelé sous les drapeaux, il avait oublié, un jour, de saluer un officier, conformément au règlement. Il s'excusa en disant qu'il venait de quitter, il y a peu de temps, la vie civile pour la caserne et qu'il ne connaissait pas encore exactement les règles du salut militaire. Il fut condamné à 20 coups de cravache. Lorsque le fabricant, après ce mauvais traitement, se releva ensanglanté, l'officier trouva que l'opération n'avait pas eu lieu avec l'énergie nécessaire. Il ordonna de la recommencer et mit, cette fois-ci, sa cravache à la disposition des bourreaux. Le malheureux Wechsler mourut après trois jours de douleurs atroces.

Le soldat juif *Feldmann*, ancien élève de l'Ecole normale de Jérusalem, fut choisi, avec 21 autres soldats juifs, pour être envoyé au front. En chemin, ils purent décider leur escorte à leur (p. 175) faire voir le rapport qui les concernait. Il y avait, en toutes lettres : « Nous vous envoyons, cher colonel, 22 Juifs suspects d'espion-

nage et d'agitation contre le gouvernement. Nous vous prions d'assigner à ces gaillards des postes en conséquence au front. »

A Tziganas, à 20 km. de Jassy, le chef de la Seklia (chef de la gendarmerie) lança l'ordre de remettre la route en état. De vieilles femmes et vieillards, même des femmes enceintes, furent contraints de participer à ce travail forcé. Pas un Juif de Tziganas n'échappa aux mauvais traitements. Le vieux Meir Moschkowitz fut roué de coups jusqu'à ce que mort s'en suivit et le vieux Joseph Alwo perdit la raison pour avoir été battu.

Pendant mon séjour à Jassy, je vis l'affreux tableau suivant : Un samedi soir, la police fit irruption dans toutes les maisons juives et força les jeunes filles juives à balayer les rues. On ne leur laissa pas le temps de quitter leurs vêtements de sabbat et c'est sous les huées et les lazzis de la foule qu'on les fit descendre dans la rue.

M. Maurice Wachtel, de Jassy, pria le colonel Aprescu de prendre des mesures pour arrêter les mauvais traitements infligés aux Juifs. Le colonel roumain lui donna la réponse suivante qui a, du moins, le mérite d'être franche : « Mais, finissez donc par comprendre que notre gouvernement en a plein le dos et veut se débarrasser des Juifs. Nous ne reculerons devant aucun moyen pour arriver à notre but. En ce qui concerne les soldats juifs qui sont au front, nous avons un moyen bien simple de les faire disparaître. Les autres Juifs, nous nous en débarrasserons d'autre façon. Un simple calcul mathématique nous sert de base. Et les Juifs qui vivront envieront ceux qui seront morts. »

Israel Jacobsohn, de la strada Costache Negri, à Jassy, fut accusé d'avoir vendu certain objet à un prix supérieur de 2 bani (moins d'un kopeck) au prix limite. Le malheureux mercanti fut si terriblement rossé au bureau du commandant de place qu'on le ramena presque inanimé à la maison et qu'il mourut bientôt après.

Ecoutez encore la tragédie inouïe du rabbin de Jassy, *R. Meier Prezemistian*, qu'on suspectait d'être ressortissant autrichien. Le rabbin fut sommé de se rendre au poste pour montrer ses papiers. Mais il était au lit, malade (p. 176). L'autorité ordonna alors, chose incroyable, de porter le rabbin dans son lit au poste de police. C'est ainsi que le malade fut porté dans son lit à travers les rues de la ville. Au commissariat, on constata sa maladie et on or-

donna de le rapporter chez lui. Mais ce ne fut qu'un cadavre qu'on ramena.

La Juive Schnarah, de Podul-Hocai, reçut l'ordre, à une heure avancée de la nuit, de se rendre à la Sigurantza pour y faire un travail quelconque. La femme refusa de faire le travail à une heure aussi tardive. Le préteur, membre du Conseil de guerre, major *Scipuri*, ordonna de déshabiller la femme et de la fouetter toute nue. L'exécution eut lieu. Les Juifs ne prononcent qu'avec terreur le nom de ce terrible major Scipuri.

Le gouverneur de *Piatra* trouve un plaisir énorme à souffleter et battre les Juifs qui, pour une raison quelconque, oublient de le saluer.

Deux enfants juifs, frère et sœur, âgés d'environ 15 ans, allèrent de Jassy à Ungeni (la frontière ne forme qu'un pont). Les enfants entrèrent dans une maison juive où ils mangèrent une assiettée de soupe. Ils achetèrent, ensuite, une livre de viande et une miche de pain avant de retourner à Jassy. Ils durent, à leur retour, passer au contrôle du village de Chritesté, où on leur demanda leurs papiers. En les fouillant, au cabinet du contrôleur, on découvrit sur eux la viande et la miche de pain, qui furent déclarées marchandises passées en fraude. Le commandant accusa les enfants de contrebande. Les enfants, dépouillés de leurs vêtements, furent si terriblement bâtonnés qu'ils arrivèrent tout déchirés à la Curtea martiala (siège de la Cour martiale \*).

Je ne pus que promettre aux pauvres Juifs de rapporter leurs souffrances aux Juifs de Russie. Et quand, le samedi, après la lecture du Pentateuque, je fis un sermon, essayant de remonter le moral de ces malheureux, bien des larmes furent versées. De retour à Odessa, je me souvins de ma promesse et fis connaître à nos frères le sort de nos coreligionnaires du royaume de Roumanie.

*Rapport du journaliste S. Hochberg, d'Odessa, membre  
de la Commission d'Odessa.*

« ...Ce sont les épidémies qui font le plus souffrir les Juifs de Roumanie. Par ordre supérieur, toutes les centrales de vente refu-

---

\*) Les mauvais traitements infligés aux enfants juifs par les autorités frontalières roumaines firent l'objet d'un article du rabbin Rewelski, dans le quotidien d'Odessa *Unser Leben* du 21 juillet 1917.

sent la vente de vivres à la population juive tant qu'il n'a pas été dûment constaté que l'approvisionnement de la population roumaine a été opéré. On ne donne aux Juifs ni viande provenant de bêtes tuées suivant le rite juif, ni eau-de-vie, ni vin, ni vinaigre, ni sucre, ni poissons, ni harengs, ni savon, ni bougies, ni autres choses nécessaires à l'hygiène. Il faut y ajouter les procédés terribles qu'on emploie pour forcer les Juifs à participer aux travaux forcés. Pendant des mois, les Juifs sont littéralement parqués dans des fossés non abrités, sans qu'on s'occupe de leur fournir de la chaussure, des vêtements chauds ou de la nourriture. C'est ainsi qu'aux environs de Bacau s'est éteinte la presque totalité des travailleurs capables de fournir de la main-d'œuvre forcée. L'accroissement de la mortalité est colossal. Il résulte des livres de l'administration des pompes funèbres de Jassy que, pendant les quatre premiers mois de 1917, il y a eu environ 1200 enterrements. Pendant le cinquième mois, le chiffre fut encore plus élevé. En temps normal, la mortalité de toute l'année, y compris les enfants et les mort-nés, n'était que de 6 à 700. Finalement, les représentants de la communauté juive de Jassy résolurent d'envoyer au roi une députation, à la tête de laquelle se trouvaient le rabbin de Jassy et un notable banquier. Cette députation appela l'attention du roi sur les dangers que les épidémies font courir à tout le pays en présence du délabrement et de l'incurie des autorités. Rien ne fut changé.

On arrête journellement des Juifs à la suite de la dénonciation d'un Roumain quelconque. La plupart de ces Juifs sont forcément relâchés au bout de quelque temps. Mais, pendant la détention, ils sont terriblement rossés et maltraités, ainsi que dépouillés, par extorsion, de leur argent, de sorte qu'ils sont anéantis après pendant des semaines.

Tout cela se passe à Jassy. En province, la situation est pire. Pendant mon séjour à Podul-Hocai, non loin de Jassy, on arrêta, en ma présence et en pleine rue, un certain nombre de citoyens juifs notables, commerçants et artisans, pour les forcer à nettoyer les rues un samedi après midi (p. 178).

Systématiquement, de telles razzias furent organisées contre les Juifs le samedi. Quoique les Juifs se soumettent à ce travail forcé sans murmurer, ils sont, pendant le travail, tellement rossés et maltraités que, généralement, au bout de quelques jours, ils

s'abattent. Deux Juifs, les nommés Moïse Lerner et Alter Srulowitsch, moururent des coups qu'ils avaient reçus.

Dans la petite ville de Vaslui, le fait suivant s'est passé : quatre commerçants de Vaslui, les frères Schlimowitsch et Schulimsohn montèrent dans le wagon d'un train partant pour Jassy. Un officier russe, installé dans leur compartiment, leur adressa la parole en russe ; les Juifs lui répondirent en roumain qu'ils ne le comprenaient pas. L'officier, ayant remarqué que les commerçants étaient Juifs, leur demanda, en allemand, combien il y avait encore de stations jusqu'à Jassy. Les Juifs lui donnèrent alors le renseignement demandé. A leur arrivée à Jassy, les quatre commerçants furent arrêtés et amenés à la prison militaire du quartier général (état-major général). Là, on leur annonça qu'ils étaient arrêtés comme étant suspects d'espionnage, c'est-à-dire pour s'être servis de la langue allemande. L'arrestation eut lieu le dimanche ; le mardi suivant, les administrateurs de la petite commune juive s'adressèrent à moi pour me prier de porter secours. Je me mis immédiatement en rapport avec le Comité du pouvoir exécutif russe, avec le commissaire russe sur le front, Diesengausen, et son aide Wicker, ainsi qu'avec l'ambassadeur russe à Jassy, Kosell-Poklewski. Grâce à l'intervention de l'ambassadeur russe, qui voulut bien s'occuper des accusés, les Juifs furent sauvés. Le jeudi suivant, l'ambassadeur téléphona, en ma présence, au président du Conseil Bratianu, et, le lendemain matin, les accusés furent relâchés. Mais ils étaient dans un état lamentable.

Le soldat L. Feinberstein, du ...<sup>e</sup> bataillon du génie, rapporta à notre Commission le cas suivant :

Le 27 juillet 1917, 35 à 40 femmes juives de la ville roumaine de Falticeni furent amenées au poste de police, où on leur déclara qu'elles devaient immédiatement quitter la ville, parce qu'on avait appris qu'elles avaient de proches parents en Autriche (p. 179). Beaucoup de ces femmes purent prouver qu'elles habitaient la Roumanie depuis déjà 20 à 25 ans et n'avaient plus aucun rapport avec leurs parents autrichiens. Plusieurs autres déclarèrent que leurs maris étaient au front. Au bout de quelques heures, les femmes furent coffrées dans une voiture à bestiaux ; le wagon fut plombé et partit pour une destination inconnue, tandis qu'on retenait en ville les petits enfants de ces femmes, parmi eux des bébés de six mois.

Le 14 septembre (vieux style), le jour du grand pardon israélite, les femmes furent ramenées chez elles. L'histoire des souffrances endurées par elles et qu'elles racontèrent ensuite est terrible. A chaque station, on les garda pendant des journées sans nourriture et sans gîte pour dormir. Elles ne purent quitter le wagon. Elles ne subsistèrent qu'avec leur argent et grâce au concours bienveillant des paysans.

Un jour, on les expulsa du wagon pour les conduire dans un champ, où on les déclara libres, le wagon devant être employé à des buts militaires. Les pauvres femmes cheminèrent pendant des journées avant d'arriver à un endroit de quelque importance. Un certain nombre de femmes âgées succombèrent à la fatigue et à la faim. Arrivées dans une petite ville, elles furent d'abord enfermées. Des paysans eurent soin d'elles, mirent des voitures à leur disposition pour les conduire à la prochaine station du chemin de fer. C'est de là que, par ordre des autorités militaires, elles réintégrèrent leurs pénates, malades et anéanties.

Pour faire connaître les persécutions infligées aux soldats juifs, il faudrait écrire des volumes. A la suite d'une ordonnance officielle, les soldats juifs furent renvoyés de toutes les chancelleries. Un de mes amis, ingénieur de l'Ecole technique supérieure de Charlottenbourg, fut, par exemple, renvoyé du régiment spécial de chemin de fer pour être dirigé sur le front comme simple soldat. Des centaines de blessés juifs ne figurent pas dans les listes de blessés, pour cacher à l'opinion publique la participation patriotique de la juiverie roumaine. Fréquemment, des soldats juifs, tombés au champ d'honneur, sont portés, à dessein, comme disparus ou déserteurs. Beaucoup de Juifs ayant des actions d'éclat à leur actif ne furent pas pris en considération lors de n'importe quel avancement. La loi permettant l'admission des lycéens aux écoles militaires, on déclara systématiquement les lycéens juifs impropres au service (p. 180). Plus tard, on les trouva tous bons et on les envoya au front.

Je possède une série de documents qui jettent une vive clarté sur la conduite du gouvernement roumain à l'endroit des Juifs roumains. Je n'en publierai, pour le moment, qu'un certain nombre :

L'école préparatoire d'officiers de Botosani adresse, le 23 dé-

cembre 1916, la note n° 166 au Bureau central de recrutement du 40<sup>e</sup> régiment, à Bucarest :

J'ai l'honneur de vous renvoyer un soldat (de l'autre côté on a noté : Ordre du Grand-état major n° 6761, du 11 décembre 1916) qui ne peut être reçu à l'école militaire parce qu'il est Juif.

*Le Commandant de l'Ecole :*  
IGNATESCU.

Ordre n° 4182, du 2 juin 1917 :

Il est sévèrement défendu au corps d'admettre, dans les bureaux, des soldats de nationalité étrangère (Juifs) à des emplois quelque peu importants. Ces postes ne peuvent être confiés qu'à des Roumains. En cas d'inobservation de cet ordre, les coupables seront sévèrement punis.

*Par ordre du Chef d'Etat-major :*  
Général PRESAN.

*Le représentant du G. Q. G. :*  
(Signé) Colonel STERE.

Tout dernièrement on lança, dans l'armée roumaine, un ordre dans lequel il est dit que tous les Juifs sont des traîtres et ne veulent servir la patrie. Les médecins juifs n'avancent pas, tandis que les étudiants en médecine de nationalité roumaine, ont rang d'officier dès leur troisième année d'études.

Le cas du docteur *Jacques Unger*, de Braïla, a fait beaucoup de mauvais sang. Pendant un certain temps, ce médecin juif avait rendu de grands services, grâce à ses installations sanitaires. Ayant été capturé avec son ambulance, il fut *condamné, par contumace, à la mort par strangulation* ; le jugement fut annoncé *urbi et orbi*, par des affiches (p. 181). Mais tout le monde sait qu'on s'est servi de la capture de ce médecin juif pour dissimuler les crimes de membres appartenant à de notables familles roumaines : les colonels Stourdza et Crainiceanu, général Socec, lieutenant Isragu, lieutenant Cartagi, général Staluel, qui avaient trahi leur pays. lieutenant Cartagi, général Staluel, qui avaient trahi leur pays.

Lorsque les autorités roumaines s'aperçurent que les Juifs rendaient, en campagne, de grands services au point de vue sani-



taire, il y eut immédiatement une campagne contre les soldats sanitaires juifs. J'ai sous les yeux les documents suivants :

Ordre n° 917 :

Suivant rapport du médecin principal Vicol, il est ordonné à toutes les ambulances et à tous les trains-ambulances, d'envoyer dans l'armée active tous les Juifs, excepté les médecins, également les aides et pharmaciens juifs.

(Signé) Général PRESAN.

Ordre n° 3787, du 19 juillet 1917 :

A la Direction des hôpitaux de Jassy et environs,  
et à l'administration des ambulances.

Concernant l'ordre relatif au renvoi des Juifs des hôpitaux, nous avons l'honneur de vous envoyer l'ordre n° 4414 du G. Q. G. et de vous prier de vous conformer strictement à cet ordre.

(Signé) *Le Directeur* : GRECESLU.

Ordre n° 4414 :

Nous avons l'honneur de vous informer que quelques hôpitaux ont mal compris l'ordre donné par le G. Q. G. de renvoyer des ambulances les Juifs, parce que presque tous suspects d'espionnage. Nous vous prions d'ordonner aux hôpitaux et ambulances d'exécuter sans commentaire l'ordre du G. Q. G.

Nous vous faisons, en même temps, remarquer que beaucoup de Juifs se promènent d'un hôpital à l'autre, sous prétexte d'être malades. Si pareil fait devait se reproduire, les soi-disant malades passeront en Conseil de guerre.

*Le Chef d'Etat-major :*

(Signé) PRESAN.

*Le Chef du Service sanitaire :*

(Signé) VICOL.

La Direction du Service des transports, au gouvernement militaire de la ville de Jassy :

N° 390. — Jassy, le 20 juillet 1917 :

L'ouvrier Baran Marco, soldat du 53<sup>e</sup> régiment, mobilisé sur

place dans la fabrique de la Société par actions Romanò Italiano, de Jassy, doit se rendre à Stefani-Vodi, pour y travailler. Nous avons l'honneur de vous prier respectueusement de bien vouloir délivrer au dit soldat un permis de circulation permanente pour le voyage de Jassy à Stefani-Vodi et le retour.

*Le directeur des Chemins de fer royaux :*  
(Signé) CIVON.

Le gouvernement militaire de Jassy à la direction du service des transports :

N° 4549. En réponse à votre demande n° 390, j'ai l'honneur de vous informer que, pour le permis en question, vous devez vous adresser au service des transports de la gare de Jassy. Je vous fais savoir, en même temps, que, suivant ordre supérieur, il est défendu de confier n'importe quelle commission à des soldats juifs.

*Le Commandant de place :*  
(Signé) Colonel BOBOK.

Ordre n° 148, du 16 juillet 1917 :

Il est porté à la connaissance de la population que les soldats se voient forcés, dans l'intérêt du pays, de faire participer les civils aux travaux de construction de casernement. Une partie des Juifs essaient de se soustraire à ce devoir en ayant recours à toutes sortes de moyens. Les Juifs n'imaginent des puffs — soit maladies, soit corruption de fonctionnaires — que pour se dérober à leurs obligations.

Les personnes qui, à la suite de corruption ou de n'importe quelle autre façon, contreviennent au présent ordre, seront, en dehors des punitions ordinaires, fouettées en public. (P. 183).

*Le Commandant de place de Dorohoi :*  
(Signé) PETALA.

Au sujet de cet ordre inouï, il faut remarquer ce qui suit : la construction des casernements (baraquements militaires) commença vers le mois de janvier 1917 par un mètre et demi de neige et par un froid extrêmement rigoureux. Après plusieurs journées de travail pénible, les habitants étaient réellement malades. En vertu de cet ordre (n° 2148), les personnes qui s'étaient fait dispenser

du travail — soit pour maladie ou autrement — furent arrêtées pendant l'été 1917 et fouaillées, toutes nues, en pleine rue.

De sombres tableaux se présentent à ma vue lors de la lecture des nombreuses lettres que des soldats juifs m'adressent du front.

### *Rapport du bureau de presse israélite de Stockholm.*

Le bureau de presse israélite de Stockholm propagea, le 12 octobre 1917, le rapport suivant :

La plus grande inquiétude règne parmi les Juifs de Russie, au sujet du traitement des Juifs de Roumanie. La presse russe publie de nombreux documents et rapports de témoins oculaires concernant de cruelles persécutions ayant lieu au front et à l'arrière.

Ces rapports sont si sensationnels que beaucoup d'organisations de la démocratie révolutionnaire de Russie s'occupèrent de l'affaire et firent entendre des protestations contre les gouvernants roumains et que le gouvernement russe se vit obligé d'ordonner une enquête sévère au sujet des plaintes formulées contre les hommes au pouvoir en Roumanie.

On accuse le gouvernement roumain de tolérer et d'organiser lui-même une guerre d'extermination systématique contre la population juive. La légende du crime de lèse-patrie, que le tsarisme déchu employait comme moyen de combat favori, fut également mise en circulation contre les Juifs de Roumanie pour leur rendre hostiles le peuple et l'armée. En vertu d'une telle accusation, le tribunal militaire (conseil de guerre) de Bacau, fit pendre 34 soldats juifs (p. 184). C'est en vain que le fameux auteur russe Korolenko chercha à sauver les malheureux qui, en réalité, étaient complètement innocents. Parmi les exécutés, il y avait aussi sept notables social-démocrates juifs actifs et, notamment, l'estimé chef socialiste Wechsler.

On défend aux femmes juives de s'enrôler dans la Croix-Rouge. On refuse d'admettre les soldats juifs blessés aux ambulances publiques ; on empêche la vente à la population juive des denrées nécessaires à la vie. L'usage du jargon juif, même dans les conversations privées, est sévèrement puni. On défend également aux Juifs de tuer les bêtes suivant leur rite. En beaucoup d'endroits, on organise de véritables pogromes contre les Juifs.

Des nombreuses protestations de la démocratie révolutionnaire de Russie contre ces événements en Roumanie, nous reproduisons la résolution d'un meeting du groupe militaro-républicain de Kiev, auquel assistaient de nombreux officiers et soldats :

« Considérant que la répression des Juifs de Roumanie découle de la triste situation des masses populaires dans ce pays, de la toute-puissance illimitée et irresponsable de la noblesse et de la clique bureaucratique, que, de plus, vu l'unité de front de la Russie et de la Roumanie, les orgies de l'antisémitisme constituent un sérieux danger, menaçant non seulement la victoire de la démocratie de Roumanie, mais encore la révolution russe, le groupe militaro-républicain de Kiev somme la démocratie révolutionnaire toute entière d'élever sa voix en faveur de la défense de la malheureuse population juive de Roumanie et de protester énergiquement contre les violences et les cruautés qui se commettent en Roumanie. »

Peu de jours après la publication du rapport du « bureau de presse israélite » de Stockholm, il parut dans les journaux suédois un démenti officiel du gouvernement roumain. Le démenti, qui fut répandu par le *Svenska Telegrambyran* avait la teneur suivante :  
(p. 185.)

#### *Démenti du gouvernement roumain*

Jassy, le 15 octobre 1917.

« Le gouvernement roumain dément de façon catégorique les informations publiées par certains journaux étrangers concernant le soi-disant mauvais traitement auquel la population juive serait soumise en Roumanie. En affirmant que le gouvernement mène une guerre d'extermination contre les Juifs, on ne fait que répandre une méchante calomnie. Jamais on n'eut plus d'égards pour la population juive qu'actuellement, et le président du Conseil déclara, en séance plénière de la Chambre, qu'on allait accorder aux Juifs de Roumanie les mêmes droits qu'au restant de la population, ainsi que cela eut lieu exactement en Russie.

« Le rapport relatif à l'exécution d'un certain nombre de Juifs à Bacau est exagéré et fournit uniquement la preuve qu'on avait découvert des espions et qu'il fallait les punir. Le rabbin d'Odessa, qui était venu à Bacau pour protester contre la sentence qui avait

frappé les Juifs, se convainquit, par la lecture des dossiers, de la culpabilité de ses coreligionnaires et déclara n'avoir plus rien à ajouter en faveur de leur défense. La plupart des accusés furent néanmoins acquittés, pour faire voir précisément que les autorités ne mésusaient pas de leur pouvoir à l'encontre des Juifs, et pour empêcher que ces jugements ne fussent taxés de persécutions. Les autres affirmations, celle, par exemple, qui prétend qu'on empêche les Juifs de faire des achats, sont des calomnies mensongères. La population juive partage le sort de toute la population moldave. »

*Déclaration du docteur Rakowski, chef de la social-démocratie roumaine*

A la suite du démenti précité du gouvernement roumain, le Dr Rakowski, chef de la social-démocratie roumaine, séjournant, en octobre 1917, à Stockholm, publia, par l'entremise du bureau de presse juif, dans les quotidiens de Stockholm du 19 octobre 1917, la déclaration suivante, reproduite également dans les journaux d'autres pays :

« Les affirmations que le gouvernement roumain avance dans son démenti ne sont que de grossiers mensonges, puisqu'elles nient ce que tout enfant sait en Russie et en Roumanie (p. 186). La presse russe fit connaître d'officiels documents roumains qui démontrent les sanglantes persécutions auxquelles les autorités militaires et civiles soumettent les Juifs de Roumanie. A la section étrangère du Conseil (des commissaires) des ouvriers et soldats de Pétrograd, il y a toute une collection d'actes d'accusation contre le gouvernement roumain à propos du mauvais traitement des Juifs.

D'après le démenti du gouvernement roumain, le président du Conseil aurait promis aux Juifs des droits égaux à ceux dont jouit le restant de la population. Ce serait, pour moi, une surprise particulièrement agréable, si je pouvais seulement croire à cette affirmation. Bratianu s'est contenté, que je sache, de déclarer à la Chambre qu'on serait forcé d'accorder l'égalité de droits aux Juifs si la Transylvanie était attribuée à la Roumanie ; qu'on ne pourrait, le cas échéant, enlever aux Juifs, habitant les territoires

nouvellement acquis, les droits qu'ils possédaient déjà et qu'il ne serait pas, non plus, opportun de continuer à traiter, comme par le passé, les Juifs du restant de la Roumanie. Bratianu fit, par conséquent, dépendre l'égalité de droits des Juifs de l'acquisition de la Transylvanie ; la portée du démenti se trouve donc considérablement atténuée.

Je constate, malgré le démenti roumain, que des 34 Juifs condamnés à mort à Bacau, pas un seul ne fut gracié et que tous furent passés par les armes. Ce furent, en revanche, de graves démonstrations de troupes russes qui empêchèrent l'exécution de 14 autres personnes qui avaient été condamnées à mort à Roman.

Fait caractéristique : le gouvernement roumain cite comme témoin principal un rabbin d'Odessa, sans indiquer son nom ; d'où impossibilité de contrôler l'affirmation.

Ne faut-il pas s'étonner de ce que le démenti officiel ne souffle mot de l'affaire Wechsler? Max Wechsler, représentant autorisé du socialisme théorique roumain et mon ami personnel, fut, en effet, traîtreusement assassiné parce qu'on le soupçonnait d'avoir contribué à mon évasion. Le lendemain de ma libération, Wechsler, un homme de 47 ans, fut arrêté et conduit au front sous escorte militaire. En route, dans une forêt, un officier, *Romalo*, ami personnel du prince héritier actuel, lui brûla la cervelle.

L'assassinat de Wechsler a produit une fureur indescriptible en Russie. Au dire de Diesengausen, commissaire général du gouvernement russe sur le front roumain, Bratianu promit de faire procéder à une enquête et de punir le coupable. Mais nous savons par expérience ce que valent de telles promesses.

(P. 187.) Vers la fin du mois de juin, une délégation des troupes russes en garnison à Roman somma le Conseil des ouvriers et soldats de Pétrograd de prendre des mesures destinées à faire cesser les infamies que le gouvernement roumain exerce contre les Juifs, ainsi que contre d'autres parties de la population ; des collisions sanglantes entre les troupes russes et les autorités roumaines étaient à craindre.

Axentjew, porte-parole du Comité d'armée de Jassy, constata formellement, lors du passage à Jassy de Vandervelde, que l'achat de vivres est rendu presque impossible à la population juive.

J'espère que l'Europe ne rendra pas responsable le peuple roumain des infamies commises par son gouvernement \*) . »

*Lettre ouverte du docteur Ehrenpreis, Grand rabbin de Stockholm, au président du Conseil français Clémenceau*

Dans le quotidien de Stockholm *Svenska Dagblad*, du 20 novembre 1917, le docteur M. Ehrenpreis, Grand rabbin de Stockholm, publia la « lettre ouverte » suivante, intitulée : « Pour les Juifs roumains » et adressée au président du Conseil (p. 187) français (p. 188) Clémenceau, qui, dès 1913, avait engagé, dans la presse française une polémique à propos de l'absence de droits civils des Juifs roumains et qui avait pris fait et cause pour les Israélites habitant la Dobroudja. La lettre suédoise du docteur Ehrenpreis ne fut que partiellement reproduite. Cet écrit mérite cependant d'être rendu accessible, de façon complète, à un public aussi nombreux que possible :

« Monsieur le Président du Conseil,

Votre nomination comme chef du gouvernement français, à cette heure de tension maxima et peut-être de décisions ultimes, réveille en moi, entre autres, des souvenirs et des espérances qui se rapportent à mes aspirations judaïques. C'est, en même temps, l'heure à laquelle la situation de mes coreligionnaires de Roumanie empire terriblement. Ces Juifs sont livrés à une lutte d'extermination systématique de la part des autorités civiles et militaires roumaines et on aurait part au crime de ces autorités en se taisant en présence de pareils faits. (Au dire du chef socialiste roumain Rakowski, ce ne serait que le gouvernement qu'il faudrait rendre

---

\*) Un soldat juif, de nationalité russe, qui fit connaître au public juif les souffrances qu'endurent les Juifs de Roumanie (les observations du soldat sont consignées dans le numéro du 23 novembre 1917 de *Unser Leben*, d'Odessa) écrit les remarquables lignes suivantes :

« Juifs russes ! Il ne faut pas en conclure que le peuple roumain tout entier est animé des mêmes sentiments et vous ne devez pas haïr le peuple roumain à cause de cela. Non, je connais l'esprit du peuple roumain, qui n'est ni démoralisé, ni corrompu. Les couches profondes du peuple roumain possèdent assez d'humanité et assez de compréhension des choses de la pensée et du savoir qu'elles serviraient d'ornement à l'espèce humaine s'il n'y avait pas, depuis 40 ans, la politique ameutante et démoralisante de Bratianu. »

responsables de ces infamies, la haine du Juif étant complètement inconnue de la population roumaine).

Vous trouverez, dans les archives de votre ministère, des rapports sur les tragiques expériences des Juifs roumains (entre autres un rapport du Conseil des ouvriers et soldats de Pétrograd et un rapport de la Commission d'enquête d'Odessa, instituée par le général Marks), qui, certainement, exciteront votre sentiment de justice si développé. Vous y lirez comment, pendant que 30,000 soldats juifs versent leur sang et meurent pour leur patrie — qui ne fut pourtant jamais une véritable patrie pour eux — leurs femmes et leurs enfants sont poursuivis de la façon la plus cruelle, — comment des enfants juifs affamés, qui allaient chercher des aliments sur la frontière romano-bessarabe, furent massacrés par les sentinelles, — comment 34 soldats juifs, accusés, à tort, de désertion, furent fusillés à Bacau et ne purent être sauvés, malgré les efforts inouïs du poète populaire ukrainien Korolenko ; — comment, entre autres, le chef socialiste juif, Max Wechsler, fut abattu, traîtreusement, par le lieutenant Romalo, ami personnel du prince héritier, (p. 188-189) parce qu'on prétendait qu'il avait pris part à l'évasion de Rakowski ; — comment des milliers de fugitifs juifs, avec leurs malades et leurs nourrissons, campaient, à ciel ouvert, par le froid et la pluie, parce que la loi roumaine leur défend de séjourner dans les villages. Vous lirez encore, finalement, les communications que Vandervelde fit sur les persécutions de Juifs au front et à l'arrière.

Les chefs socialistes précités, Rakowski, Vandervelde et Korolenko (pour ne citer que ces trois), se dressent comme témoins vivants de ces infamies. En face, il y a, de Bratianu et de Take Jonsco, les promesses, qui, à la suite des expériences de ces dernières dizaines d'années, n'ont cependant plus cours chez nous. Vous non plus, Monsieur le président du Conseil, vous n'êtes pas sans quelque expérience en cette matière.

Permettez-moi de vous rappeler, à ce sujet, quelques-unes de nos expériences communes, qui datent de 1913. C'était à cette époque que la Dobroudja bulgare, avec Silistrie, devait être attribuée à la Roumanie, et que, par suite des déplacements territoriaux dus à la guerre des Balkans, et par suite de la paix de Bucarest, la situation des minorités religieuses dans les Etats balkaniques avait



perdu ses garanties internationales. Grand rabbin de Bulgarie, je faisais alors une tournée dans les capitales européennes, afin d'obtenir de nouvelles garanties internationales pour les minorités. Vous eûtes, alors, la grande amabilité de me recevoir — ce fut le 19 septembre 1913 — et de m'assurer de votre plein assentiment ainsi que de votre intention formelle d'appuyer cette action. J'arrivai chez vous de Rome, pour ainsi dire directement du cabinet de travail de votre ami, l'ancien président du Conseil italien Luigi Luzzati, avec qui, précisément à cette époque, vous aviez mis en branle une action, pleine de promesses, en faveur des Juifs roumains. (Il s'agissait de la fondation d'une ligue pour la défense des Juifs roumains, avec l'aide des principaux hommes d'Etat de tous les pays.) Je vous apportai une lettre de Luzzati qui m'introduisit auprès de vous en disant que je venais vous voir « pour défendre, devant vous, qui êtes un foyer de justice immanente, le grand principe de la liberté religieuse ».

(P. 189-190.) Je vous fis connaître le résultat des entretiens que j'avais eu avec Luzzati. A mon arrivée chez lui, il venait de recevoir votre importante lettre de Karlsbad, datée de fin août 1913, dans laquelle vous relatiez les grands progrès de votre action roumano-juive, le ministre des Finances roumain d'alors, Marghiloman, et l'ambassadeur de Paris, général Lahovary, étant venus vous trouver à Karlsbad pour vous annoncer que le gouvernement roumain avait l'intention de procéder à la naturalisation immédiate des 14,000 soldats juifs mobilisés pendant la guerre des Balkans. Cette promesse n'avait, bien entendu, pas plus de valeur que les promesses roumaines passées et présentes.

Nous sommes donc convenus, avec Luzzati, de ne pas nous laisser détourner et de continuer le chemin dans lequel nous nous étions engagés. Nous étions d'accord de nous opposer à la ratification du traité de paix de Bucarest, jusqu'à ce que des garanties solides eussent été obtenues pour l'égalité de droits des minorités religieuses de *tous* les Etats balkaniques, la Roumanie comprise. (Cette proposition fut faite, *antérieurement*, par l'Amérique, c'est-à-dire par l'ambassadeur d'Amérique Jackson, à la conférence de Bucarest, il est vrai sans succès, et cette même proposition fut faite, *postérieurement*, par l'Angleterre, dans une note spéciale adressée

à tous les Etats balkaniques.) Vous, Monsieur le président du Conseil, vous approuvâtes entièrement notre point de vue, et me dites textuellement : « Du moment que M. Luzzati pense qu'il faut continuer, nous continuerons ; je suis entièrement à votre disposition. » Vous eûtes, aussi, l'amabilité d'approuver la formule que j'avais proposée pour la solution de la question des minorités dans les Etats balkaniques, qui, implicitement, devait également comprendre la question juive roumaine. Vous exprimâtes, aussi, votre assentiment par écrit dans la lettre d'introduction que vous me donnâtes pour votre ami, Sir Makse, à Londres, rédacteur de la *National Review*, et vous le priâtes d'aider le porteur de la missive, « qui vous soumettra des réflexions intéressantes sur les conditions d'une bonne paix balkanique ». Vous aviez, d'ailleurs, déjà antérieurement, exposé votre point de vue en ce qui concerne la question juive-roumaine dans votre journal d'alors, l'*Homme libre*, notamment dans un « premier Paris » sensationnel du 6 juillet 1913, dans lequel vous sommiez le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Pichon, de profiter de la conférence financière qui allait se réunir pour forcer la Roumanie à remplir ses devoirs à l'égard des Juifs.

Aujourd'hui, vous êtes à la tête du gouvernement français, Pichon est, encore une fois, ministre des Affaires étrangères, la situation des Juifs roumains est plus critique que jamais et, avant tout, la Roumanie est votre alliée, dont les actes inhumains jettent une ombre sur les grandes démocraties auxquelles elle est liée par alliance. Le moment est venu, maintenant, de réaliser l'action que vous prépariez avec Luzzati en 1913, de réaliser les principes que vous proclamâtes dans votre *Homme libre*. « La voix du sang de nos frères nous appelle en sortant de la terre » de Roumanie. Je souhaite, plein d'espoir, que vous, Monsieur le président du Conseil, vous écoutiez également cet appel. Vous fûtes, dans votre patrie, votre vie durant, le champion le plus intrépide de ce que vous reconnaissiez comme droit et vérité. Actuellement aussi, j'en suis certain, vous obtiendrez de votre alliée roumaine que le droit et la justice se fassent jour. En 1913, Luzzati me dirigea vers vous comme « un foyer de justice ». Je vous adresse, en 1917, cette prière : Faites ce qui est en votre pouvoir pour faire rendre justice —

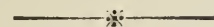
promptement et sans condition — à mes malheureux coreligionnaires de Roumanie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président du Conseil, avec le plus sincère dévouement,

Votre

(Signé) D<sup>r</sup> M. EHRENPREIS.

Stockholm, 19 novembre 1917. »



## EPILOGUE

Une faible partie seulement de l'histoire des souffrances des Juifs roumains nous fut révélée. C'est aux savants qui s'occuperont plus tard d'élucider ces points d'histoire qu'il appartiendra, en des temps meilleurs et plus libres, de jeter toute la lumière voulue sur la misère et le sort tragique d'un quart de million d'hommes asservis. Mais la faible partie de ces existences trop remplies de soupirs et de larmes que nous avons vue se dérouler devant nos yeux suffit à provoquer l'horreur et l'indignation de l'humanité civilisée. La compassion pour les persécutés fera naître chez tout homme équitable cette résolution: il est indispensable de mettre un terme à cette honte du siècle qui s'étale au milieu de l'Europe.

La future *Conférence de la paix* est cette puissance libératrice vers laquelle tendent les vœux et les espérances du peuple juif. De cette puissance il attend droit et justice également pour les Juifs de Roumanie.

Le fait suivant ne peut être passé sous silence: le gouvernement roumain également se prépare lui aussi à la Conférence de la paix. Mais en cette conjoncture, la seule conjoncture sur laquelle reposent les espérances de l'humanité souffrante, le gouvernement roumain reste fidèle à lui-même. La feuille socialiste *Lupta*, publiée à Odessa par des émigrants roumano-politiques, rapporte (suivant communication du journal *Odesskija Nowosti* du 22 octobre 1917):

« Tous les Etats européens s'occupent actuellement de réunir les données et les matériaux destinés à la réglementation des rap-

ports internationaux lors de la future Conférence de la paix. Le gouvernement roumain ne veut pas rester en arrière des États européens et commence, de son côté, à réunir des matériaux. Comme premier pas dans cette voie une ordonnance secrète fut envoyée à tous les corps militaires leur enjoignant de dresser des listes de tous les soldats juifs répartis par charges et positions, avec l'indication exacte du nombre de déserteurs juifs pendant la guerre ».

« Nous publions ces renseignements, remarque à ce sujet la feuille roumaine, non parce que les résultats de cette ordonnance secrète pourraient avoir quelque importance lors de la future Conférence de la paix : l'opinion publique en Europe sait quelle valeur il y a lieu d'attacher aux données et chiffres statistiques du gouvernement roumain. Nous ne notons ce fait que dans le but de faire connaître à l'opinion publique les occupations auxquelles se livre présentement le gouvernement roumain. »

D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de publier des instructions secrètes pour connaître les véritables intentions des gouvernants roumains. Jusqu'à ces derniers jours encore ils ne les dissimulaient nullement. *Il n'y aura rien de changé*, c'est leur programme après comme avant. Rien ne put ébranler l'attitude moyenâgeuse et impitoyable du gouvernement roumain à l'égard de ses sujets juifs. Peu de temps après l'entrée de la Roumanie dans la guerre mondiale, l'un des diplomates roumains les plus éminents, l'ambassadeur roumain à Paris, M. Lahovary (frère du politicien bien connu) s'empessa de ramener au sentiment de la réalité les rêveurs qui, à la suite de l'alliance de la Roumanie avec les grandes puissances démocratiques de l'Europe occidentale, avaient pu se bercer d'illusions concernant la solution du problème judéo-roumain: que surtout, personne ne s'abandonne à de fausses espérances! Il déclara au représentant parisien de l'organe des sionistes russes *Ewraiskaja Jisn* à Pétrograd (le 9 septembre 1916) qu'à son avis seuls les Juifs ayant pris part à la guerre pouvaient espérer la naturalisation et que cette naturalisation ne serait même accordée qu'à ceux d'entre eux qui, pendant la guerre, avaient obtenu des distinctions particulières. Le journaliste ayant demandé comment on pourrait justifier une telle attitude vis-à-vis de dizaines de mille soldats juifs, le diplomate roumain ne comprit aucunement cette question. On pense involontairement à la remarque significative que l'ancien ministre du tzar Goremykin fit une fois en présence d'une délégation juive ayant le baron Alexandre Gunzbourg à sa tête. Les délégués des Juifs russes s'étant, en effet, plaints des cruautés commises par les autorités tzaristes contre les Juifs et ayant fait remarquer que pourtant 400,000 Juifs russes versaient leur sang en combattant pour la Russie, Goremykin répondit: « Mais ils y sont bien obligés, sinon ils seraient fusillés ».

Monsieur Mishu, qui fut longtemps ambassadeur roumain à

Londres, ayant remarqué que la politique juive pratiquée par son gouvernement heurtait l'opinion publique anglaise et qu'une explication «tranquillisante» s'imposait, consentit seulement à déclarer publiquement que le gouvernement roumain n'avait pas l'intention de priver de leurs droits les Juifs de la Transylvanie qui restait à conquérir. (*Neue Zürcher Zeitung*, du 13 septembre 1916). C'est le plus grand sacrifice auquel le sentiment de la justice ait pu décider des gouvernants roumains. Même le ministre des affaires étrangères Take Jonescu, qui (suivant un télégramme du «Temps» du 21 septembre 1917) crut devoir tranquilliser l'opinion publique en Europe par des promesses qui n'engageraient pas formellement l'avenir, ne put s'empêcher d'ajouter à sa «déclaration» une menace directe contre les Juifs. Il développa une fois de plus sa théorie surannée: moins les Juifs étrangers s'immisceront dans les affaires roumaines, mieux cela vaudra pour la solution favorable de la question judéo-roumaine. «C'est à dessein que j'ai mis cette question sur le tapis afin que les Juifs de tous les pays sachent que s'il était naturel et juste de faire de cette question une arme contre nous à l'époque où nous n'avions pas encore pris une décision ferme, il serait actuellement inutile et injuste de se servir de cette arme. Lorsque les Juifs seront citoyens comme nous, nous ne voulons pas qu'ils nous restent étrangers de cœur et que nous-mêmes ne soyons leurs frères qu'en apparence. Nous devons, à cet effet, achever une seconde tâche, une tâche sociale et nous y réussirons d'autant mieux que l'étranger s'en mêlera moins.»

C'est ainsi que pendant cette sanglante guerre on continua à pratiquer l'ancien système consistant à donner des entorses à la vérité et à induire l'opinion publique en erreur par de grandes phrases. Le nouvel ambassadeur roumain aux Etats-Unis d'Amérique, l'ancien ministre du commerce et de l'industrie, M. Angelescu, alla plus loin encore. Il trouva moyen de déclarer au représentant de l'estimé journal américano-judaïque «*American Jewish Chronicle*» (à la fin de l'année 1917), ce qui suit: «En principe, je le répète, la question juive est résolue en Roumanie. Elle n'existe que concernant l'égalité des droits politiques. Pour autant que l'égalité des droits civiques — liberté de travail et sécurité de l'individu — entre en considération, les Juifs ont toujours joui des mêmes droits que les autres citoyens. La protection des lois leur était assurée de la même façon qu'à tous les autres habitants du pays.» Le cynisme le plus effronté ne saurait s'afficher plus ouvertement.

Le prince Carol de Roumanie ressentant, en 1878, quelques scrupules de violer l'article 44 du traité de Berlin, son père le tranquillisa dans sa lettre du 18 juillet 1878: «Le paragraphe juif octroyé par le Congrès est une banale phrase humanitaire. Il n'appartient qu'à la législation de régler ces conditions et je suis certain que, plus tard, abstraction faite de l'Alliance israélite, personne ne s'oc-

*cupera de savoir* de quelle manière ces dispositions pourront être exécutées.» C'est en cela que réside la tragédie des Juifs roumains. Ils sont livrés à des despotes convaincus que toute protestation de l'humanité civilisée est une phrase humanitaire, phrase qui, par toutes sortes de moyens, pourra toujours être écartée. Le long et pénible combat que des philanthropes de toutes les nations mènent, depuis plus de quatre décades, contre les persécutions juives en Roumanie, avec une persistance douloureusement inutile, a engendré chez les gouvernants roumains le sentiment de cette sécurité, existant encore chez eux, que, contre la population juive de leur pays, ils peuvent commettre impunément tous les crimes et que finalement «personne ne s'en occupera». C'est sous le joug de cette conviction que gémit la population juive.

D'autant plus impérieuse et sacrée est l'obligation qui en résulte pour la conscience européenne. L'humanité civilisée a maintenant le devoir de prouver clairement et nettement que la façon de voir du gouvernement roumain est *erronée*. Il ne peut être indifférent à l'humanité civilisée qu'en Roumanie 250,000 hommes livrés à l'illégalité et réduits en esclavage soient voués à la disparition. C'est leur devoir de libérer «les derniers esclaves d'Europe».

L'humanité civilisée a déjà élevé sa voix. En Europe et en Amérique de puissantes voix se sont fait entendre qui ont proclamé la libération de tous les individus opprimés et mis hors la loi, comme premier principe fondamental de la future vie des nations nouvelles, pacifiques.

Dans tous les pays belligérants et neutres, dans toutes les classes du monde civilisé on s'est souvenu également, lors de la proclamation de ces vœux, des malheureux Juifs de Roumanie et l'on a demandé partout que cette fois-ci la moyenâgeuse législation juive en Roumanie disparaisse enfin du monde. Que ce vœu de l'humanité civilisée tout entière soit bientôt exaucé !

---

#### ERRATA

Adjonction à placer après le mot «suspect», 13<sup>e</sup> ligne du *Post-scriptum*, page 39 :

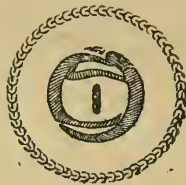
« D'après les dernières nouvelles, la question a été tout dernièrement éclaircie. Les trois commerçants juifs de Russie, porteurs d'une somme de 250,000 roubles, furent assassinés, ainsi que Davidsohn, un garçon de 16 ans, qui accompagnait les trois commerçants, sur l'ordre du colonel Stere. Nous ferons paraître prochainement, dans une autre publication, les détails de cette affaire, qui sera une tache éternelle sur l'honneur du peuple roumain. Ces détails sont tellement horribles qu'il faut les décrire à part.

Page 48, 6<sup>e</sup> ligne, lire « Ungeni » au lieu d'Ugeni.

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



**A** 000 118 305 2



Uni  
S

IMPRIMERIE F. RUEDI  
Jumelles 3, LAUSANNE